

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 16 octobre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, **Jacqueline BELHOMME**.

Etaient Présents (29 puis 30)

Mme Jacqueline Belhomme – Mme Sonia Figuères – M Rodéric Aarsse
Mme Corinne Parmentier – M. Dominique Cardot – Mme Vanessa Ghiati
M. Antonio Oliveira – Mme Bénédicte Ibos – M. Saliou BA – Mme Jocelyne Boyaval
M. Jean-Michel Poullé – Mme Dominique Trichet-Allaire
Mme Virginie Aprikian – Mme Catherine Morice – Mme Carole Sourigues
M. Michaël Goldberg – M. Pascal Brice – M. Loïc Courteille – M. Thomas François
M. Grégory Gutierrez – Mme Julie Muret – M. Nicolas Garcia – M. Hugo Poupard
Mme Fatou Sylla (**arrivée à 20h03**) – M. Gilles Bresset – M. Roger Pronesti
Mme Emmanuelle Jannès- M. Anthony Toueilles – Stéphane Tauthui (**départ à 21h22**)
M. Martin Vernant.

Avaient donné mandat : (9 puis 8)

Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères ;
Mme Fathia Alaudat à Mme Belhomme;
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès ;
M. Aurélien Denaes à M. Cardot ;
Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles ;
M. Farid Hemidi à Mme Vanessa Ghiati ;
M. Michel Aouad à M. Saliou Ba ;
Mme Charlotte Rault à M. Pascal Brice ;
Mme Fatou Sylla à M. Hugo Poupard vote à partir de la délibération DEL2024_107.

Absents excusés

Mme Héra Bel Hadj Youssef.
M. Tauthui à partir de 21h22, ne vote pas pour la délibération DEL2024_121.

Secrétaire de séance :

M. Grégory Gutierrez en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

FINANCES LOCALES

DEL2024_97 : Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de la ville - exercice 2024.

Par 37 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache) et 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2024 se chiffrant de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : +530 400,0 € ;

- Chapitre 011 : +530 400 € ;
- Chapitre 65 : +613 803,68 € ;
- Chapitre 23 : -613 803,68 € ;

Recettes : +530 400 € ;

- Chapitre 70 : +503 400 € ;
- Chapitre 74 : +27 000 € ;

Section d'investissement :

Dépenses : -513 803,68 € ;

- Chapitre 21 : -613 803,68 € ;
- Chapitre 045 : + 100 000 € ;

Recettes : -513 803,68 € ;

- Chapitre 21 : -613 803,68 € ;
- Chapitre 045 : + 100 000 € ;

DEL2024_98 : Affectation des résultats de l'exercice 2023- Budget principal.

Par 37 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache) et 1 CONTRE (M. Tauthui).Le conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Affectation sur l'exercice	
Résultat de fonctionnement reporté chapitre 002 (recettes)	186 621,08 €
Excédents de fonctionnement Capitalisés 1068 (recettes)	3 240 624,80€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté Chapitre 001 (dépenses)	2 694 826,76 €

DEL2024_99 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables- Budget ville exercice 2024.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder à l'annulation des titres de recettes figurant dans l'état d'admission en non-valeur du 27 août 2024 établi par Monsieur le Comptable public par procuration du Service de Gestion Comptable de Montrouge pour un montant total de 36 943,29 euros. Un mandat sera émis par état. Le conseil municipal indique que le crédit nécessaire à l'émission du mandat sera inscrit au budget principal de la ville de l'exercice 2024 au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

DEL2024_100 : Liste des titres proposés pour admission en non-valeurs – Budget annexe Location des Parkings- exercice 2024.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder à l'annulation des titres de recettes figurant dans l'état d'admission en non-valeur du 27 août 2024 établi par Monsieur le Comptable public par procuration du Service de Gestion Comptable de Montrouge pour un montant total de 293,59 euros. Un mandat sera émis par état. Le conseil municipal indique que le crédit nécessaire à l'émission du mandat sera inscrit au budget parking de la ville de l'exercice 2024 au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

DEL2024_102 : Rapport d'activité 2022 de la délégation de service public pour l'exploitation des parkings Hôtel de Ville et Plateau de Vanves par la société INDIGO PARK.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal prend acte du rapport annuel au titre de l'année 2022 du délégataire *INDIGO PARK* pour l'exploitation des parcs de stationnement *Hôtel de Ville* et *Plateau de Vanves*.

DEL2024_103: Rapport d'activité 2022 de la délégation de service public de marchés d'approvisionnement - Société Loiseau Marchés.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal prend acte du rapport financier et d'activité du concessionnaire des marchés alimentaires pour l'année 2022.

DEL2024_104 : Rapport d'activité 2023 de la délégation de service public de marchés d'approvisionnement - Société Loiseau Marchés.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal prend acte du rapport financier et d'activité du concessionnaire des marchés alimentaires pour l'année 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEL2024_105: Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat. Le conseil municipal invite Madame la Maire à transmettre cette délibération au SIFUREP. Le conseil municipal approuve Madame la Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

HABITAT

DEL2024_109 : Garantie d'emprunt - COOP Foncière - Achat VEFA de 35 logements pour commercialisation sous le régime du BRS - 18-30, rue Paul Vaillant Couturier - prêt Action Logement.

Par 36 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault) et 2 ABSTENTIONS (M. Toueilles, Mme Hammache). Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 525 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès d'Action Logement, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 1092142 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 329 292,38 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Le conseil municipal accorde cette garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée d'Action Logement, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte afférent à ce prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

NATURE EN VILLE. BIODIVERSITÉ

DEL2024_110 : Convention d'aide financière entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Ville de Malakoff pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du square Gisèle Halimi.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve les termes de la convention d'aide financière n°1108898-1 à intervenir entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Ville de Malakoff pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du square Gisèle Halimi, annexée à la présente délibération. Le conseil municipal dit que l'aide financière est fixée à 80 % du montant retenu du projet. Le montant s'élève à 75 140 euros. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2024_111 : Recours à l'apprentissage.

Par 37 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache) et 1 NE PREND PAS PAR AU VOTE (M. Tauthui). Le conseil municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage. Le conseil municipal autorise l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de dix apprentis. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et le CNFPT. Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DEL2024_112 : Création d'un contrat de projet de chargé·e d'opérations.

Par 37 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache) et 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la création d'un emploi de contrat de projet de chargé·e d'opérations en secteurs d'intervention foncière à temps complet, en application de l'article L.332-24 du code général de la fonction publique. Le conseil municipal précise que le contrat est conclu pour une durée de six ans. Le conseil municipal précise que la durée des contrats successifs ne pourra pas excéder six ans. Le conseil municipal dit que cette délibération ouvre les crédits.

URBANISME

DEL2024_116: Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux sis 5 rue Raymond Fassin à l'association La Ressourcerie.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve l'avenant 1 à la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux, sis 5 rue Raymond Fassin à Malakoff (92 240), à l'association LA RESSOURCERIE. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ledit avenant et tout document afférent.

DEL2024_118 : Convention à conclure avec la SA ORANGE pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans l'immeuble sis 2 rue Victor Hugo.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la convention à conclure, à titre gratuit, avec la Société Anonyme ORANGE (siège social situé 111, quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux 92130 – SIREN numéro 380 129 866) pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans l'immeuble cadastré B n°172, sis 2 rue Victor Hugo à Malakoff, pour une durée de 25 ans renouvelable. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention susmentionnée et tout document afférent.

VIE DE QUARTIER

DEL2024_119 : CNAV : Convention de partenariat pluriannuelle pour la maison de quartier Jacques Prévert pour les années 2024 et 2025.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat pluriannuelle entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et la Ville de Malakoff pour les années 2024 et 2025 relative au projet « Actions intergénérationnelles » de la Maison de quartier Jacques Prévert. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2024_120 : CNAV : Convention de partenariat pluriannuelle pour la maison de quartier Henri Barbusse pour les années 2024 et 2025.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat pluriannuelle entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et la Ville de Malakoff pour les années 2024 et 2025 relative au projet d'inclusion du public senior dans la vie de quartier de la Maison de quartier Henri Barbusse. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

M. Tauthui [inaudible] Pour le reste il votera pour.

M. Toueilles souhaiterait donner lecture d'une déclaration.

Mme la Maire invite M. Toueilles à le faire après les délibérations sans débat. Elle note que M. Tauthui s'oppose aux délibérations n°1 et 2 et qu'il ne prend pas part au vote pour la n°12.

M. Tauthui rectifie : il s'oppose aux délibérations n°2, 3 et 13.

Mme la Maire note ces rectifications.

M. Toueilles s'abstient sur la délibération n°10 « Garantie d'emprunt ».

Mme la Maire note cette précision et procède au vote.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024

Mme la Maire demande à M. Toueilles si la déclaration qu'il voulait faire concerne ce PV.

M. Toueilles indique qu'il n'a pas reçu ce procès-verbal.

Mme la Maire signale qu'il est pourtant sur la tablette.

M. Toueilles pense qu'il a dû le recevoir au dernier moment

Mme la Maire demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal et cède la parole à M. Vernant.

M. Vernant constate qu'ils n'ont pas encore eu le PV du mois de mai.

Mme la Maire soumet le PV de la séance du 3 juillet aux voix et note un vote contre de la part de M. Toueilles.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 est adopté par 36 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault) et 2 CONTRE (M. Toueilles, Mme Hammache).

M. Toueilles souhaite donner lecture de sa déclaration au sujet du procès-verbal du 3 juillet :

« Le 29 novembre 2023 vous avez proposé un vœu relatif à la tenue des séances auquel nous n'avons pas participé, évoquant une mascarade. Nous avons raison. Vous y disiez que les débats et les oppositions légitimes et nécessaires ne devaient pas s'attaquer aux personnes mais enrichir notre conception commune de l'intérêt général, ou encore que le dévoiement des formes démocratiques malheureusement observé dans d'autres enceintes ne puisse jamais franchir les portes de notre assemblée. Quelle hypocrisie quand nous voyons la différence entre vos paroles et vos actes ! Depuis maintenant trois mois, ni le conseiller municipal Pascal Brice, ni Jacqueline Belhomme, ni aucun membre de la majorité n'a dénié s'excuser concernant les propos intolérables, insultants et diffamatoires tenus à l'encontre de notre groupe pendant le conseil municipal du 3 juillet et pendant l'interruption de séance.

Pour rappel, nous demandions l'augmentation de la subvention à l'UNRWA de 1 000 à 2 000 € comme pour toutes les subventions exceptionnelles depuis le début de la mandature, et d'installer le drapeau de la Palestine sur le fronton de la Mairie. Rien de fou jusque là. Le conseiller municipal Pascal Brice, appartenant à la majorité et qui a soutenu les candidats macronistes aux législatives (drôle de majorité de gauche !), m'a d'abord qualifié de « voyou en costard » puis « d'islamiste » et de « voyou ». Il s'est ensuite attaqué à l'ensemble de notre groupe, vociférant « des voyous qui cirent les pompes des islamistes dignes de l'extrême droite » ou encore « vous nous emmerdez » et qu'il ne voulait « pas se faire chier avec des pitres ». Il conclura, en parlant du drapeau de la Palestine : « le drapeau à la con ».

Aucune excuse à notre encontre n'a été formulée, ni de la part de l'élu concerné, ni de la majorité qui aurait dû publiquement condamner fermement ces propos proches de l'islamophobie et du racisme. La seule réponse que la Maire a apportée est de me bloquer des réseaux sociaux pour que je ne puisse plus répondre à ses propos.

En ne condamnant pas fermement les propos, en gardant dans votre majorité ce genre de personnage et en ne demandant pas sa démission, vous laissez la porte ouverte au pire et que ce genre d'insultes devienne une habitude au sein du conseil municipal. Le minimum aurait été de l'exclure de la majorité. Les personnes présentes dans le public qui soutiennent la majorité n'ont pas non plus à nous hurler dessus. Ce qu'il s'est passé, c'est tout simplement honteux et scandaleux. »

Mme la Maire remercie M. Toueilles et cède la parole à M. Pronesti.

M. Pronesti voudrait prendre la parole sur un fait qui s'est déroulé la semaine dernière.

Mme la Maire demande si cela a un rapport avec l'ordre du jour.

M. Pronesti répond que non mais il voudrait prendre la parole en amont.

Mme la Maire le rappelle à l'ordre. Dans ce conseil municipal il y a un ordre du jour avec un certain nombre de délibérations et si cette prise de parole n'a rien à voir avec l'ordre du jour, Mme la Maire pense qu'il y a d'autres lieux pour s'exprimer. Elle remercie M. Toueilles pour sa déclaration et demande s'il y a d'autres prises de parole en rapport avec l'ordre du jour.

M. Garcia demande pourquoi le vœu sur les étudiants voté en juillet n'apparaît pas dans l'ordre du jour.

Mme la Maire répond que c'est un oubli. Elle remercie M. Garcia pour sa vigilance. Elle cède la parole à M. Cardot.

M. Cardot donne lecture d'une déclaration :

« Mes chers collègues, notre séance précédente a été marquée par les incidents qui ont conduit Mme la Maire à interrompre la séance. Les échanges qui ont pu se tenir au cours de cette interruption ne concernent pas le conseil municipal, n'engagent pas ses membres et encore moins la majorité municipale. Pour autant, le groupe Malakoff en commun, communistes et citoyen·ne·s constate une fois encore que certains des membres de cette assemblée cèdent trop facilement à la tentation de faire de notre conseil municipal une tribune pour y déverser leurs outrances, leurs provocations et pour parler de tout autre chose que les sujets à l'ordre du jour de nos séances.

Le vœu que nous avons voté en novembre dernier concernant la bonne tenue de nos séances et le respect que nous devons observer chacun vis-à-vis de nos collègues nous engage toutes et tous. Nous regrettons que les tribunes du journal municipal ou les réseaux sociaux puissent être instrumentalisés pour alimenter la soif de polémiques et de violences verbales. Une nouvelle fois nous appelons chacune et chacun à une plus grande sérénité, à la dignité et au respect des élus de cette assemblée. Je vous remercie. »

Mme la Maire remercie M. Cardot et cède la parole à M. Brice.

M. Brice pense que tout le monde peut en faire le constat : ils sont tous rattrapés depuis le début de cette mandature par des comportements que l'on voit apparaître dans l'ensemble de l'espace public, et dans la vie politique du pays. Ce sont des comportements et des propos marqués par la falsification, la haine, le mensonge. M. Brice le concède, il y a face à cela une difficulté à trouver la bonne façon d'agir de manière générale, en l'état de ce qui est en train de vicier profondément le débat démocratique dans ce pays.

Pour sa part, M. Brice est convaincu que la meilleure attitude à adopter dans ce cas-là est l'indifférence, tout simplement parce que tout ceci est insignifiant ; tout ceci n'existe que dans la provocation, dans l'exagération, dans le mensonge. Et c'est ainsi que M. Brice croit qu'il a procédé depuis maintenant plusieurs années. Cela n'a pas toujours été facile, pas facile de se taire alors que l'on a été, comme tous et toutes ici, engagé depuis toujours dans la recherche de la paix israélo-palestinienne, quand on a été – c'est le cas de M. Brice –, le premier à inviter à Sciences Po où il faisait ses études un représentant de l'OLP en France, à l'époque où l'OLP était encore considérée comme une organisation terroriste et où il a eu sur le dos l'extrême-droite pro-israélienne. Lorsque, comme lui-même et comme d'autres ici, il a toujours défendu le droit à la sécurité d'Israël et au peuple juif le droit à avoir enfin une terre face à cet antisémitisme dont l'actualité montre qu'il n'est jamais éteint. Lorsque il a eu la fierté immense, avec les équipes de l'OFPPRA, d'aller à Alexandrie comme dans d'autres lieux du Proche-Orient accueillir au nom de la France les réfugiés palestiniens victimes de la double ou de la triple peine de l'exil depuis leur terre, de la guerre civile en Syrie et d'un naufrage où des papas étaient là dans l'eau avec leur bébé, et la prison égyptienne où il est allé lui-même négocier avec les geôliers la sortie de ces réfugiés palestiniens, et sa fierté que le drapeau français et le drapeau palestinien se retrouvent une fois de plus, comme lorsqu'il était le Conseiller d'Hubert Védrine et qu'il défendait ce qui a toujours fait l'honneur de la France, de ne jamais diviser les victimes en fonction de leur identité ou de leur religion.

Et pourtant M. Brice s'est tu lorsque sa position, comme celle d'autres ici, a été caricaturée, vilipendée sur les réseaux sociaux. Il s'est tu aussi lorsqu'il a vu que l'on mettait en avant le Docteur Mukwege à la remise du prix Nobel à laquelle il a eu l'honneur d'être présent – peut-être parce qu'il n'est pas seulement un révolutionnaire de réseaux sociaux emmitoufflé dans des drapeaux –, voir le martyr de ces enfants de l'Est de la RDC qu'il a accueillis à l'OFPPRA avec les officiers de profession et pour lequel le Docteur a eu à Oslo ces mots si puissants ; voir ce drame et ce martyr instrumentalisés par quelqu'un qui venait de vous expliquer qu'il ne fallait pas interdire les voitures à essence parce que cela conduisait à utiliser plus de batteries produites en RDC, tout cela pour expliquer une nouvelle fois qu'il fallait surtout ne rien faire. Devant tant d'indécence M. Brice s'est tu, comme toutes et tous ici, et puis il y a tous ces moments de haine, comme ce moment où un téléphone portable a été braqué contre une adjointe. M. Brice le reconnaît et présente ses excuses à ses collègues pour être sorti de

ce qui aurait dû faire la loi commune qu'il leur doit : l'indifférence, le calme. Mais ce fut une saine colère, une saine devant tant d'avidité, devant tant d'indécence, devant tant de mensonges, devant tant de manières d'occuper les débats alors qu'ils ne sont là que pour le bien des habitants. Tant de temps perdu, d'énergie perdue alors que l'extrême-droite menace tous les jours et qu'à la tête de la Fédération des Acteurs de la Solidarité M. Brice est au combat tous les jours contre l'extrême-droite. Au combat aujourd'hui contre un Ministre de l'Intérieur qui livre des hommes et des femmes en raison de la couleur de leur peau ou de leur religion à la haine. M. Brice est tous les jours dans ce combat, comme chacune et chacun ici à sa place. C'est à cela qu'ils doivent donc consacrer leur énergie et M. Brice fera tout pour rester dans cette indifférence, même s'il ne peut pas garantir à 100 % qu'à certains moments sa colère ne puisse l'emporter. Il présente ses excuses aux membres du conseil municipal pour avoir dérogé à cette règle à laquelle il veillera à se tenir.

Mme la Maire remercie M. Brice. Elle propose, après cette introduction, de passer à la présentation des délibérations.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

FINANCES LOCALES

DEL2024_101 : Autorisation de lancement de la procédure de concession de services pour la gestion des espaces publicitaires des supports de communication de la Ville de Malakoff.

Rapporteur : Mme Figuères

Mme Figuères indique que cette délibération concerne le renouvellement d'un marché de concession de services concernant la gestion des espaces publicitaires des supports de communication de la Ville. Un point est à rectifier : il ne s'agit pas de mobilier urbain mais d'encarts publicitaires dans les supports de communication tels que *Malakoff Infos*. Ce marché comprend notamment la prospection commerciale et les relations avec les annonceurs, la vente des espaces publicitaires, la fourniture des encarts publicitaires des annonceurs à la Ville et l'encaissement des recettes auprès des annonceurs.

Le titulaire s'engagera à reverser à la Ville une redevance assise sur le montant total hors taxe des ordres facturés aux annonceurs. Ce taux de redevance devra être au moins égal à 50 % des ordres facturés aux annonceurs.

Il s'agit du lancement d'une procédure de marché de concession des services.

L'accord-cadre relatif à la gestion des espaces publicitaires des supports de communication de la Ville de Malakoff arrivera à son terme le 3 février 2025. Il est ainsi proposé de relancer une procédure de publicité et de mise en concurrence par voie de concession de services conformément aux dispositions des articles L.3121-1 et L.3121-2 du Code de la commande publique.

Le recours à une procédure de concession de services se justifie par le fait que le risque lié à l'exploitation du service est transféré au concessionnaire et que sa rémunération soit substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

En effet, le concessionnaire devra assurer toutes les activités nécessaires à la gestion des espaces publicitaires des supports de communication de la Ville. Ce qui comprend la prospection commerciale et les relations avec les annonceurs, la vente des espaces publicitaires, la fourniture des encarts publicitaires des annonceurs à la Ville pour l'insertion dans les supports, la facturation et l'encaissement des recettes auprès des annonceurs.

Le titulaire s'engagera à reverser à la Ville une redevance assise sur le montant total hors taxe des ordres facturés aux annonceurs. Ce montant correspondra au produit des ventes des espaces publicitaires uniquement. Les éventuels frais de maquette et de conception, réalisation d'encarts

publicitaires pour les annonceurs ne seront pas compris dans ce montant et devront faire l'objet d'une facturation à part, directement auprès des annonceurs.

Le taux de redevance devra être au moins égal à 50% des ordres facturés aux annonceurs. La différence entre le produit des ventes et la redevance versée à la Ville sera acquise par le titulaire au titre de la rémunération de la concession.

Le contrat de concession sera conclu pour une durée de 5 ans. Il prendra effet à compter de sa date de notification.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir AUTORISER le lancement de la procédure de concession de services pour la gestion des espaces publicitaires des supports de communication de la Ville de Malakoff conformément au Code général des collectivités territoriales et d'AUTORISER Madame la Maire à signer le contrat de concession de services.

Par 36 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault, Mme Hammache) 1 CONTRE (M. Tauthui) 1 ABSTENTION (M. Vernant). Le conseil municipal autorise le lancement de la procédure de concession de services pour la gestion des espaces publicitaires des supports de communication de la Ville de Malakoff conformément aux articles du Titre II du Livre 1^{er} de la Troisième partie du Code de la commande publique. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de concession de services, notamment les mesures de publicité. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat de concession de services avec le soumissionnaire dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse, sous réserve qu'il produise les attestations justifiant que ses obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.

M. Tauthui ne comprend pas une chose : la position de la Ville dans la sphère de la politique de la ville et dans la sphère politique extérieure. La majorité se plaint que dans les villes dites de droite à peu près tous les services sont délégués à des entreprises extérieures et non au service public. Or, depuis un bon moment, Mme la Maire ne fait que déléguer des services, des structures à des entreprises extérieures, comme si cela ne pouvait être géré en interne. Où est donc ce service public qu'elle défend tant avec des pancartes lors des manifestations ?

Il n'y a pas très longtemps du personnel a été recruté au service Communication et il a été dit qu'un agent n'était pas caractérisé par rapport à son poste mais par rapport à sa fonction et à son niveau hiérarchique. Pourquoi alors ne pas faire une formation, pendant qu'ils ont encore des agents dans cette Ville, pour que ceux-ci puissent appeler des entreprises et leur demander s'ils veulent bien prendre des encarts dans Malakoff Infos ?

Va-t-on là aussi, comme Mme la Maire l'a fait avec un pavillon qui a été vendu à 50 %, ne prendre que 50 % de la contribution de chaque particulier ou entreprise qui voudrait prendre un encart ? Pourquoi crier au loup quand le gouvernement réduit les budgets ? C'est à la Ville de commencer à récupérer le budget en ne cédant pas le service public aux entreprises privées.

M. Tauthui l'a toujours dit : si cette municipalité est passée à droite, il faut le dire. Si elle veut rester à gauche, qu'elle applique simplement cette règle qui est de sauver, de protéger le service public en le faisant fonctionner. Si Mme la Maire ne peut pas le faire, qu'elle arrête alors d'utiliser cet argument pour sa communication sur les réseaux sociaux.

M. Vernant fait remarquer qu'ils ne sont pas là sur le cœur des missions du conseil municipal puisque le premier rôle du conseil municipal n'est pas de faire de la publicité. Néanmoins, ils se sont s'interrogés en commission sur la différence de coût entre une gestion en interne et l'externalisation. Il avait donc été demandé en commission si une gestion en interne coûterait ou au contraire rapporterait à la collectivité. M. Vernant souhaiterait si possible avoir des éclaircissements en séance.

M. Toueilles demande, comme il l'a fait en commission, s'il serait possible d'avoir un bilan sur ces deux dernières années de ce que rapportent les espaces publicitaires à la Ville et à combien est estimé le bénéfice avec cette délégation de service public par rapport au marché public comme c'était le cas auparavant.

Mme Figières souligne le fait qu'il ne s'agit pas d'une délégation de service public puisque la Ville ne délègue pas la mission communication ; ici, c'est un marché de concession de services, c'est une

prestation. En 2022 et 2023 cette prestation a rapporté, sachant que 50 % reviennent à la commune, 15 000 € par an. Mme Figuères parle ici des encarts publicitaires dans le Malakoff Infos. La prospection commerciale est un métier. M. Tauthui les soupçonne d'être passés à droite mais la mission de prospection commerciale n'a jamais été confiée au service public de Malakoff. Cela ne veut donc pas dire que l'on change de politique. Encore une fois, la prospection commerciale est un vrai métier. Des agents du service communication sont des spécialistes, des graphistes, des communicants qui produisent du numérique, des articles, mais ce ne sont pas des commerciaux. Être commercial est un métier et la Ville fait en effet appel à une concession de services, mais ce n'est pas une délégation de service public.

Mme la Maire remercie Mme Figuères et soumet cette délibération au vote.

DÉMOCRATIE LOCALE

DEL2024_106 : Convention de mise à disposition d'un poulailler urbain à l'association Malakocottes.

Rapporteur : Mme Figuères

Mme Figuères rappelle qu'il y a eu en janvier 2023 dix projets lauréats du budget participatif dont le projet Malakocottes qui avait recueilli le plus de voix. Il consistait en la mise en place d'un poulailler dont le fonctionnement et la gestion devaient être réalisés par un collectif d'habitants. Les études de faisabilité ont été lancées avec les services, que les habitants ont régulièrement rencontrés. En septembre 2023 l'ARS (Agence régionale de Santé) a déclaré que l'on ne pouvait pas consommer les œufs de poulaillers installés dans les zones urbaines s'il n'y avait pas de contrôle sanitaire. Cela a donc un peu modifié la donne puisque les contrôles sanitaires doivent être faits via des prélèvements pour vérifier si les œufs sont consommables ou non. Un travail a donc été mené avec le collectif d'habitants et une autre association.

À préciser qu'il s'agit ici d'une convention de mise à disposition du poulailler au collectif d'habitants car ce poulailler est une propriété de la Ville. Ce poulailler est situé au parc Larousse et a été inauguré samedi matin avec le collectif ainsi que de nombreux enfants ravis de ce poulailler et des trois poules dénommées Carmen, Coquillet et Larousse.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention de mise à disposition d'un poulailler.

La ville de Malakoff poursuit depuis de nombreuses années une politique de promotion de la démocratie participative, afin d'informer, concerter les citoyens et leur donner une place dans la co-construction de politiques publiques.

Le budget participatif, dont la première édition fut lancée en 2022, donne ainsi l'opportunité aux habitants, usagers et membres des associations de la commune de proposer et de voter pour des projets correspondant à un certain montant du budget d'investissement et répondant à des critères d'intérêt général.

Le collectif d'habitants Malakocottes, ensuite constitué en association, a déposé au budget participatif le projet « Malakocottes, des poules en ville », pour installer un poulailler participatif dans un des parcs de la ville de Malakoff. L'objectif du projet est de créer du lien social dans le quartier tout en ayant une dimension pédagogique avec l'organisation des activités avec l'école Fernand Léger à proximité du parc. Ce projet a été élu avec 186 voix et est arrivé troisième des dix projets élus par les habitants.

Pour des raisons de faisabilité et de disponibilité des espaces, et en étroite concertation avec les habitants membre du collectif, la ville a installé le poulailler au Parc Larousse sis 2-6 rue Henri Martin, la ville est propriétaire du poulailler, des poules, et du matériel, qui est mis à disposition du collectif Malakocottes. Une association spécialisée dans l'installation et l'entretien de poulaillers urbains a installé le poulailler et les poules, et viendra deux fois par mois entretenir l'espace, remplir les bacs à eau et nourriture, et veiller au bien être des poules. Les œufs seront également soumis à des tests

pour vérifier leur niveau de toxicité.

L'association malakoffiote Malakocottes, elle, sera chargée de veiller à ce que les poules disposent d'assez eau et de nourriture, de s'assurer du bon fonctionnement du poulailler, et de signaler toute dégradation ou dysfonctionnement à la ville. Elle organisera également des actions pédagogiques et éducatives avec les écoles, et de sensibilisation à l'économie circulaire et au gaspillage alimentaire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition du poulailler urbain à l'association Malakocottes.

Par 36 voix POUR dont 9 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Sylla, Mme Rault) 2 ABSTENTIONS (M. Touailles, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un poulailler urbain au profit de l'association Malakocottes. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

***M. Touailles** n'a pas eu réponse à ses questions en commission. Le budget participatif, dont la première édition fut lancée en 2022, donne l'opportunité aux habitants, usagers et membres des associations de la commune, de proposer et de voter pour des projets correspondant à un certain montant du budget d'investissement et répondant à des critères d'intérêt général. Il est écrit qu'une « association spécialisée dans l'installation et l'entretien des poulaillers urbains a installé le poulailler et les poules, et viendra deux fois par mois entretenir l'espace, remplir les bacs à eau et nourriture, et veiller au bien-être des poules. Les œufs seront également soumis à des tests pour vérifier leur niveau de toxicité. » La question est simple : qui va payer, puisque la Ville s'est engagée à ce que ces projets du budget participatif n'impactent que le budget d'investissement et pas celui de fonctionnement : l'association Malakocottes ?*

***Mme Figuières** répond que la Ville assurera ce budget qui sera du budget de fonctionnement. Le budget prévu s'élevait à 15 000 €. Aujourd'hui ils en sont à 12 000 €, investissement et fonctionnement compris, sachant que c'est un contrat de 3 ans. Comme cela a été expliqué il y a eu entre-temps un changement de données avec ces contrôles obligatoires mis en place par l'ARS du fait de la pollution des sols en Ile-de-France. De fait, soit la Ville disait au collectif que le projet ne pourrait pas être mis en place, soit elle considérait que ce projet pouvait être utile et attractif pour les enfants de Malakoff, ce qu'elle a fait en décidant de rémunérer sur le budget de fonctionnement l'association chargée du contrôle et de l'entretien. Cela représentera un petit moins de 6 000 € sur 3 ans, sachant que le coût du poulailler était d'environ 3 000 €. Le budget prévu au départ en investissement ne sera donc pas dépassé. La Ville assume le choix de trouver une ligne suffisante dans le budget de fonctionnement pour maintenir ce projet en vie.*

***Mme Jannès** indique que les élus du groupe Malakoff Plurielle se sont battus pour avoir un budget participatif depuis la mandature précédente. Ils sont donc très heureux que la Ville ait mis en place ce budget participatif et remercient la municipalité pour la première réalisation d'un projet porté par les habitants. C'est le seul commentaire que Mme Jannès fera sur ce point.*

***M. Tauthui** n'a pas vraiment à se plaindre de ce projet participatif puisqu'il rentre dans le cadre de la démocratie participative. En revanche, il regrette l'habitude de cette mandature de mettre tout d'abord les projets en application et de les valider ensuite en conseil municipal, et jamais l'inverse. Pourtant, s'ils prenaient le temps de valider ces projets en amont, certaines questions pourraient attirer l'attention de la majorité sur les difficultés que peuvent rencontrer les habitants ou les associations. M. Tauthui aurait également aimé savoir si ce type de procédure est légal.*

M. Tauthui réitère pour conclure son souhait que la municipalité ne mette pas de projets en place avant de les avoir validés en conseil municipal, ou bien il ne sert à rien d'avoir des conseils municipaux.

***M. Bresset** pense que cette de libération par ailleurs très complète omet semble-t-il un point capital. Qui va manger les œufs ?*

***Mme la Maire** souligne l'intérêt de cette question à laquelle une réponse sera apportée.*

***M. Touailles** est d'accord avec M. Tauthui sur la nécessité de passer les projets tout d'abord en conseil municipal avant des les mettre en place.*

Autre point, la municipalité n'a-t-elle pas peur que le fait de prendre une partie du budget participatif sur le fonctionnement et non sur le l'investissement ne fasse jurisprudence pour les autres lauréats ?

Mme Figuères indique qu'un deuxième budget participatif va être bientôt lancé puisqu'il a été question de le faire tous les deux ans. Ensuite, ce budget participatif repose sur une décision politique : certaines villes le prennent à la fois sur l'investissement et le fonctionnement. À Malakoff il avait été décidé de prendre ce premier budget participatif uniquement sur de l'investissement car cela semblait aussi plus simple en termes de gestion et de fonctionnement. Il faut savoir qu'une multitude de projets a été déposée et qu'il convenait dans un premier temps d'étudier leur éligibilité. Un grand nombre de ces projets, qui étaient sur des dépenses de fonctionnement, ont été mis de côté mais une réflexion est actuellement en cours sur des répartitions éventuelles à faire (par exemple : 80 % sur l'investissement et 20 % sur le fonctionnement) sans qu'une décision ait été prise. Certains aléas peuvent en effet amener à transférer une petite somme, comme sur le projet Malakocottes, afin de maintenir un projet sur plusieurs années.

À l'intention de M. Tauthui, Mme Figuères fait observer qu'ils ne sont pas des experts en matière de technicité. Ce sont les services qui ont travaillé sur les contrôles sanitaires, le lieu à déterminer pour y installer le poulailler, le nombre de m², etc.

Pour rappel, au premier conseil municipal de la mandature, en 2020, les élus ont voté – et M. Tauthui aussi, de mémoire – pour une délégation de signature à Mme la Maire de la part de l'ensemble des membres du conseil municipal. C'est d'ailleurs pour cette raison que sont mentionnées à chaque fin de compte rendu municipal toutes les décisions prises par Mme la Maire.

Concernant le budget participatif, le projet Malakocottes a donc été proposé par un collectif d'habitants. Cette mise à disposition d'un poulailler urbain est présentée en conseil municipal pour respecter le cadre légal comme doit le faire toute collectivité territoriale. Que souhaitait faire M. Tauthui ? Voter contre ? Mme Figuères ne voit pas en effet ce qu'il aurait pu apporter de plus ; il n'a pas l'expertise de l'Agence de Santé.

M. Tauthui remercie Mme Figuères.

La délégation de signature de Mme la Maire signifie qu'elle peut autoriser la mise en place de projets et certains niveaux de financement. Tout simplement, lorsqu'elle prend ses décisions, elle n'a plus à venir soumettre ces décisions directement en débat au conseil municipal mais simplement à la validation. Que Mme Figuères ne s'inquiète pas, M. Tauthui s'y connaît.

Ensuite, par rapport à la technicité, si Mme Figuères l'a bien écouté, M. Tauthui a dit que si la majorité avait pris le temps de consulter le conseil municipal, les élus auraient pu poser des questions qui auraient attiré son attention sur certains points. Cela ne veut pas dire que les élus sont des experts mais que ces remarques et questions auraient pu attirer l'attention dans les commissions mais aussi en conseil municipal. C'est aussi le rôle de l'opposition. Ou bien alors il faut faire des conseils municipaux sans l'opposition ce qui est contradictoire pour quelqu'un qui demande encore plus de transparence et plus de démocratie.

Mme la Maire rappelle à M. Tauthui l'existence des bureaux municipaux qui ont lieu avec l'ensemble de la majorité municipale. Des décisions y sont prises par la Maire après consultation de la majorité municipale. Dans toutes les collectivités un certain nombre de délibérations sont ainsi actées parce qu'il n'y a pas besoin de les passer en conseil municipal, ou bien il faudrait tenir des séances tous les quinze jours. Et c'est le cas pour toutes strates de collectivités. Ainsi, au conseil territorial prévu demain, toute une série de délibérations sont actées par le bureau du Territoire ou prises en décision par le Président du Territoire sans passer en conseil de Territoire. Seule la liste est communiquée ; les élus ont toute liberté d'en prendre connaissance mais sans nécessairement être consultés dessus, et ce n'est pas illégal du tout.

Mme Figuères entend M. Tauthui parler de démocratie et l'invite à venir aux commissions préparatoires du conseil municipal où il n'est pas souvent présent. Elle l'invite également à venir aux conférences des présidents où il aura l'opportunité de poser toutes les questions qu'il voudra. Mme Figuères rappelle qu'en commission préparatoire du conseil municipal le règlement intérieur indique que les élus ont la possibilité de demander que des dossiers ne figurant pas à l'ordre du jour du conseil municipal soient étudiés, ce que M. Tauthui n'a jamais fait.

M. Tauthui entend ces explications. Il souhaiterait poursuivre son propos.

Mme la Maire lui fait remarquer qu'il ne peut pas prendre plus de deux fois la parole sur une délibération, comme le règlement intérieur le stipule.

Mme la Maire soumet au vote cette délibération extrêmement importante pour le projet de Malakocottes qui a fait le bonheur de tous les enfants venus à l'inauguration samedi matin.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEL2024_107 : Adhésion au programme "centres villes vivants" deuxième édition de la Métropole du Grand Paris et stratégie d'intervention pour le commerce en centre-ville de Malakoff.

Rapporteur : Mme Parmentier

Mme Parmentier présente la délibération :

« Cette délibération représente un moment d'accélération fort de notre politique d'urbanisme commercial et de notre capacité à accompagner et à soutenir les commerçants de notre ville. La Ville a déjà mis en œuvre plusieurs outils :

- Notre partenariat avec l'EPFIF qui a débuté en 2017 et qui nous a permis d'avoir le bénéfice de certains logements commerciaux rue Pierre-Larousse notamment pour développer l'implantation de « boutiques à l'essai » et a pu aujourd'hui montrer toute son efficacité avec des parcours réussis de commerçants qui ont pu pérenniser leur activité. Nous avons notamment retrouvé sur Pierre-Larousse une offre de vêtements et d'accessoires de mode qui n'existait plus.

- Nous avons aussi le PLUi qui va bientôt être mis en œuvre et qui a été l'occasion d'affiner la cohérence des locaux de rez-de-chaussée pour favoriser la mixité d'usage et recentrer l'activité commerciale sur des polarités identifiées.

- Il y a enfin le travail en cours dans le cadre du 100 % Barbusse qui vise à relocaliser le commerce actuel dans des locaux en adéquation avec leurs besoins et pour consolider l'équilibre commercial du quartier.

C'est dans ce contexte que nous avons souhaité ajouter d'autres outils nous permettant d'assurer une meilleure maîtrise de ce secteur d'activité. Notre candidature à la démarche « Centres-Villes Vivants », nous la portons depuis début 2024 et je tiens à remercier les services du développement économique qui ont pu construire le projet. Celui-ci a été présenté à la Métropole le 30 mai dernier et nous avons été éligibles grâce au travail sérieux qui a été accompli. Ce projet s'appuie sur un diagnostic commercial et une stratégie d'intervention qui permet de représenter les forces et les faiblesses du linéaire commercial du centre-ville malakoffiot et de fixer nos ambitions et notre vision pour celui-ci.

Sans rentrer dans les détails de ce document très riche que je vous invite à lire et qui est fourni en annexe de la délibération, quelques éléments :

Il propose cinq séquences commerciales dans notre centre-ville :

- Place du 11 Novembre 1918
- Rue Béranger
- Avenue Pierre-Larousse
- Rue Raymond-Fassin
- Avenue Jean-Jaurès.

Et identifie les menaces pour celles-ci : la vacance qui peut se prolonger et un manque de diversité des propositions. Le 1,5 M€ que nous avons budgété et dans lequel la Métropole du Grand-Paris abonde à hauteur de 0,5 M€ permettra d'aider à la rénovation,, de pérenniser un local pour en faire une « boutique à l'essai », de rénover la halle du marché et notamment sa façade, de poursuivre plus fortement notre politique de maîtrise des locaux commerciaux en acquérant des baux et fonds de commerce.

La Ville se dote ainsi d'outils diversifiés pour accompagner le commerce local, les artisans et celles et ceux qui font vivre les activités de proximité et qui confortent la dynamique économique de notre ville.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette délibération et la feuille de route qui en découle »

Soucieuse de la redynamisation de ses quartiers, de la diversification de son tissu commercial et de la maîtrise de ses projets urbains, la ville de Malakoff met en œuvre une politique volontariste en matière d'économie de proximité, d'économie sociale et solidaire et de gestion du domaine public.

Le secteur du centre-ville fait l'objet d'une attention particulière depuis de nombreuses années favorisant sa qualité de vie et son attractivité. Les travaux de réfection de la place du 11 novembre

1918, les travaux d'aménagement à l'intérieur de la halle du marché ou encore la piétonisation d'une partie du centre-ville ont sensiblement transformé une partie du centre-ville.

D'un point de vue commercial, si la ville de Malakoff dispose d'une attractivité certaine de part son positionnement au cœur de la Métropole, les efforts doivent être poursuivis pour éviter une trop grande concentration commerciale et gagner en lisibilité.

L'élaboration du nouveau document d'urbanisme dans le cadre du PLUi a été l'occasion de retravailler les polarités commerciales à partir des résultats observés mais aussi à l'aune des projets d'aménagement portés par la commune. C'est ainsi que le zonage a été retravaillé pour limiter la dispersion commerciale et favoriser une mutation conforme aux réalités de la ville et répondant aux besoins de la population.

La nouvelle charte de la construction durable impose aux promoteurs un travail conjoint avec la collectivité sur la destination des rez-de-chaussée afin qu'ils soient conformes aux besoins identifiés et livrés en même temps que les logements dans les opérations neuves.

Dans le même temps, la commune s'est rapprochée de nombreux acteurs (Chambre des Métiers, Chambre du commerce, Métropole du Grand Paris, différentes foncières...) afin de disposer d'une expertise croisée et d'outils permettant une intervention plus efficace.

Fort de ce travail, la commune se dote d'un partenariat avec la Métropole du Grand Paris, d'un diagnostic et d'une stratégie, annexés au présent rapport, afin d'objectiver les forces et faiblesses, menaces et opportunités qui impactent le centre-ville et ses commerces. Véritable boîte à outils mobilisable au rythme des opportunités ou menaces observées, cette stratégie propose une intervention graduée, séquencée dans l'espace et dans le temps.

L'offre de services proposée par la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de son programme « Centres-Villes Vivants » - dans sa deuxième édition – (CVV2) va permettre d'accompagner la Ville dans la réalisation de sa feuille de route économique et commerciale afin de répondre aux besoins et attentes de ses habitants et travailleurs quotidiens ainsi que ses visiteurs occasionnels.

Le programme CVV2 se traduit par un contrat de développement entre la Ville, la Métropole du Grand Paris et ses partenaires, pour une durée de trois ans.

La Ville a présenté ses projets à la Métropole du Grand Paris le 30 mai 2024 accompagné d'un plan de financement. La Métropole cofinance chacune des actions à hauteur de 40 % de leur coût.

Par délibération de son Bureau Métropolitain, le 19 juin 2024, cette dernière a accordé à la commune une subvention de 499 200 € HT (dont 495 000 € HT d'investissement et 4 000 € HT de fonctionnement).

Les projets de la Ville et contributions de la MGP :

1. Mise en œuvre d'une charte des devantures commerciales et des enseignes
2. Création d'une « boutique à l'essai »
3. Rénovation de la halle du marché
4. Acquisition de murs, de baux commerciaux et de fonds de commerce

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le contrat de développement entre la ville de Malakoff et la Métropole du Grand Paris pour une durée de trois ans ;
- AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents afférents ;
- INSCRIRE les dépenses et les recettes au budget municipal.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve le contrat métropolitain de développement « centre-ville vivant » entre la ville de Malakoff et la Métropole du Grand Paris. Ce contrat prévoit la prise en charge par la Métropole du Grand Paris, de 40% des dépenses engagées par la ville, pour la mise en place de son programme d'actions de stratégie commerciale pour un montant total maximal de 499 200 € HT, dont 495 000 € HT en investissement et 4 000 € HT en fonctionnement sur les années 2024 à 2027. Le conseil municipal signe tous les documents afférents. Le conseil municipal dit que les recettes et les dépenses en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Mme Jannès remercie tout d'abord pour ce programme « Centres-Villes Vivants », pensant qu'ils ont assez râlé pour le manque de dynamique commerciale dans la ville ; c'est donc une très bonne chose. Pourquoi ne pas intégrer, puisque ce programme concerne l'hyper-centre-ville qui est déjà le moins mal doté de la commune, tout le quartier Barbusse et le secteur de la nouvelle gare ligne 15 puisque c'est un élément très fort qui a aussi été souligné quand la Ville a fait son programme d'aménagement Barbusse ? Mme Jannès trouve en effet dommage que les deux centres ne soient pas pris de front dans cette réflexion.

M. Touelles donne lecture de son intervention :

« Qui dit stratégie commerciale dit commerçants ; ce sont celles et ceux qui font l'attractivité du commerce sur notre ville. Il est donc incompréhensible et consternant de voir que l'association « Malakoff Village » dont des dizaines et des dizaines de commerçants sont membres n'ait pas été invitée à la fête de la ville cette année alors qu'ils avaient fait un super travail lors de l'édition 2023. Vous avez préféré des associations qui ne sont pas de Malakoff plutôt que de proposer à « Malakoff Village ». Ce moment permettait à l'association de récolter des fonds pour faire des moments attractifs (décoration, animations pour les enfants) dans plusieurs commerces de la ville pendant Halloween, Noël, la Fête des Mères ou Pâques. En réaction à ce manque de respect de votre part et n'ayant donc plus les fonds suffisants, l'association s'est auto-dissoute, c'est une vraie perte pour la ville et pour ses habitants. »

M. Bresset indique qu'ils ont les mêmes remarques que Mme Jannès : pourquoi limiter ce programme à Malakoff Nord et ne pas en faire profiter aussi le quartier Barbusse par exemple ?

M. Tauthui demande si les zones de préemption pour les constructions futures qui répondront à l'augmentation de la population seront intégrées dans la mise en place de ce programme « Centre-Ville Vivant » ou bien si ce projet se fera avant d'intégrer les nouvelles habitations. Le document signale en effet ces zones à l'aide de couleurs mais sans qu'il soit question de ces futures zones. Le document ne montre pas non plus les lignes de transport et les déplacements alentours.

M. Tauthui compte par ailleurs utiliser son temps de parole pour revenir sur l'interpellation au sujet de la commission : quand on dit à un élu de venir en commission pour débattre sur les sujets afin d'apporter des idées, on l'écoute, mais quand on demande de poser une question il n'a pas de réponse. Cela fait deux mandatures que M. Tauthui est là mais il est attendu toujours des réponses aux questions qu'il a posées en commission. Il a donc pris l'initiative de ne plus venir en commission puisque cela ne sert à rien si on ne l'écoute pas. Le droit de parole pour les questions orales s'applique au même niveau que lorsque l'on dépose un vœu sur table. M. Roger Pronesti voulait poser une question et avait le droit de le faire puisque cela figure dans les questions orales. Il n'y a jamais eu un encart « questions diverses » en conseil municipal pour que les élus puissent poser leurs questions. M. Tauthui voulait donc profiter de son droit de parole pour exprimer ceci.

M. Brice demande si les financements « cœur de ville » sont mobilisés ?

Mme Parmentier explique, concernant le choix de l'hyper-centre, que le cœur de ville a été ciblé sur Pierre-Larousse, Béranger et les rues avoisinantes car il y a un petit déficit, un manque de dynamisme dans ces secteurs. Il s'agit-là d'un périmètre urbain en mutation mais en mutation lente ; il y a donc une faiblesse de cet axe du centre-ville qui devrait être l'axe de polarité commerciale. Il a semblé important d'utiliser des outils pour repenser un peu ces axes-là, sachant que dans le cadre du 100 % Barbusse il y a vraiment une dynamique de reconfiguration et d'aménagement de quartier complet dans lequel le sujet commerce et activité économique est traité aussi en globalité, y compris par rapport aux polarités gare, etc. Il a donc semblé intéressant de se servir de cet outil de façon finalement un peu transitoire parce que le quartier Pierre-Larousse et ses alentours va muter mais dans un temps un peu plus long et parce qu'il y a aujourd'hui un peu de faiblesse de l'activité commerciale avec une difficulté de pérenniser une activité commerciale un peu variée. Cela répond également à une volonté de maîtrise de cette activité. Si la Ville n'utilise pas ces outils seules l'offre et la demande prévaudront, sachant que l'offre et la demande ne vont pas toujours dans le sens souhaité pour maintenir une diversité de rez-de-chaussée.

Il s'agit donc d'une logique un peu globale qui porte à la fois sur un travail sur le rez-de-chaussée urbain (ce qui a déjà été abordé dans le cadre du PLUi avec le service urbanisme) et sur l'activité de l'hyper-centre-ville pour en avoir un peu la maîtrise. Sur certains projets d'aménagement il est ainsi possible de défendre auprès des promoteurs certaines visions de la Ville comme c'est le cas notamment pour l'opération en cours du 14 Juillet. Il est donc possible de dialoguer au cas par cas avec l'outil du PLUi.

Il semblait intéressant de cibler le centre-ville où l'urbanisme va bouger mais sur le temps long et de garder un peu la main pour une activité commerciale diversifiée. Il a en effet été observé que la

situation état un petit peu limite en termes de vacance et de diversité commerciale. Reprendre la main est donc la démarche qui a été choisie.

Mme Parmentier se dit un peu triste que M. Tauthui ne parle pas du commerce proprement dit. Il profite surtout de ce sujet pour évoquer la présence de présidents de groupe, etc., alors que les sujets commerciaux l'intéressaient beaucoup. Mme Parmentier est donc un peu déçue et n'a pas vraiment de réponse à lui apporter. Elle n'a par ailleurs pas bien compris le sens de sa question sur les linéaires fléchés. Effectivement, des linéaires sont fléchés depuis très longtemps dans le PLUi.

Mme Figuères pense que M. Tauthui parlait des périmètres de préemption, les périmètres EPFIF.

Mme la Maire explique que dans les périmètres de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) sur l'avenue Pierre-Larousse, il y a effectivement du linéaire commercial. M. Tauthui fait sans doute référence au linéaire commercial géré par des baux précaires.

Mme Parmentier précise que cela existait déjà auparavant puisque la Ville a conventionné depuis 2017 avec l'Établissement public foncier d'Ile-de-France afin que l'EPFIF fasse un portage foncier, le temps que les opérations partent en rénovation globale. En attendant la Ville a souhaité ne pas laisser les boutiques vacantes et, à cette fin, a fait en quelque sorte des appels à candidatures. Les dossiers sont ensuite examinés en commission selon un certain nombre de règles bien décrites sur le site ; par exemple, ne pas faire concurrence à des commerçants qui paient des loyers forts.

Selon la proposition qui est faite ici, il a semblé intéressant, quand bien même des mutations auront lieu, de conserver au moins une boutique dans cette logique-là afin de pouvoir lancer une activité. L'expérience s'est en effet montrée positive avec des personnes qui ont pu implanter leur commerce de façon plus pérenne, sortir de la précarité et partir sur un bail « 3-6-9 ». Mme Parmentier espère avoir répondu à la question.

Elle déplore que l'association « Malakoff Village » se soit auto-dissoute ; ils en ont d'ailleurs parlé longtemps avec eux. Cela ne concerne pas vraiment la délibération « Centres-Villes Vivants » mais il est un fait que cette situation n'est pas quelque chose de positif. Ils ont connu beaucoup d'associations de commerçants dont certaines parfois s'essoufflent. La Ville a repris contact avec « Malakoff Village » à la rentrée et leur a dit qu'ils trouvaient dommageable d'avoir cessé toute activité sans se donner une chance. Mme Parmentier convient que la fatigue s'installe parfois dans ces associations. Beaucoup d'élus ont été membres de ces collectifs et pourront dire que les membres font du bénévolat et qu'il est un peu lourd au bout d'un certain temps de porter une association. Ce programme « Centres-Villes Vivants » a d'ailleurs été partagé avec « Malakoff Village » en leur précisant qu'il comportait un volet pour l'accompagnement des associations de commerçants notamment. Le projet leur avait donc été présenté et il est vrai que le fait que tout le monde quitte le navire sans s'occuper de la suite est un peu embarrassant. La municipalité les a invités à convoquer à minima une assemblée et de proposer à des repreneurs de poursuivre car il est important de pouvoir travailler avec une association de commerçants. La Ville a essayé de mettre des moyens et arrive avec un programme assez intéressant qu'une association pourrait porter. Mme Parmentier regrette donc cette situation pour « Malakoff Village ».

M. Touilles entend les regrets manifestés par Mme Parmentier mais la municipalité est entièrement responsable de cette situation.

[Rires]

M. Touilles ne trouve pas cela drôle car c'est bien la vérité. Il ne visait pas bien entendu Mme Parmentier en personne. C'est cependant la municipalité qui est responsable de la situation en décidant de ne pas inviter cette association à la fête de la ville alors que celle-ci faisait pourtant des animations de qualité.

Pourquoi le loyer du bail précaire est passé de 300 à 600 € pour certains commerçants ?

M. Tauthui demande si ce projet peut être combiné avec par exemple un FEDER ou un FISAC.

Mme Parmentier répond que le FISAC n'existe plus ; ce fonds a été re-fléché sur des zones rurales. Concernant la question de M. Brice sur la mobilisation des fonds, il s'agit de programmes sur trois ans que la Ville déclenche et ils abondent sur certains sujets. Ils proposent également de l'assistance logistique ou de l'accompagnement de projets, etc.

Brouhaha

Mme Parmentier observe que cette question ne concerne pas la délibération, ce qui est dommage. Oui, la municipalité est toujours responsable. Effectivement, ils sont tous responsables du fait que cela ce soit mal passé, néanmoins, « Malakoff Village » a été invitée à tous les événements de la ville

en tant qu'association. Mme Parmentier ne rentrera toutefois pas dans le débat car ce n'est pas le cœur de l'échange de ce soir.

Mme la Maire remercie Mme Parmentier qui a porté ce projet ainsi que les services car le diagnostic proposé a fait l'objet d'un gros travail réalisé en interne, ce qui montre que lorsque la Ville dispose de la compétence, elle ne va pas la chercher ailleurs.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

M. Tauthui rappelle sa question sur le coût du loyer des baux précaires.

Mme la Maire demande de quel bail il est question. M. Touilles a-t-il un exemple à donner ?

M. Touilles répond qu'il y a plusieurs exemples ; il ne va pas donner le nom de la boutique ici. S'il y a plusieurs boutiques elles pourront se manifester.

Brouhaha

Mme Parmentier précise que ce n'est pas elle qui évalue le prix des loyers. Des services travaillent sur ce sujet et estiment le coût en fonction de la superficie mais aussi de la qualité des locaux, dont certains sont plus ou moins bien entretenus, des travaux à faire, etc. Ce n'est pas en tout cas à la tête du client ; ils essaient d'ailleurs de mener un travail de fond sur tout cela.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix et remercie les élus pour cette unanimité.

HABITAT

DEL2024_108 : Garantie d'emprunt - COOP Foncière - Achat VEFA de 35 logements pour commercialisation sous le régime du BRS - 18-30, rue Paul Vaillant Couturier - prêt CDC.

Rapporteur : Mme Figuères

Mme Figuères rappelle que la Ville encourage la construction de logements en accession sociale et plus particulièrement en Bail Réel Solidaire. Dans le cadre d'un projet de Nexity, la Coop Foncière Ile-de-France achète le foncier à Nexity puisque la foncière permet à des ménages aux revenus modérés d'avoir accès à la propriété. Dans le cadre de cette acquisition la Coop Foncière a demandé à la Ville de se porter garante au niveau de son emprunt, à la fois – cela a été voté tout à l'heure – sur un emprunt auprès d'Action Logement et auprès de la CDC. La CDC demande des garanties à l'emprunteur et la collectivité est la principale garantie aujourd'hui pour ce beau projet de logement en Bail Réel Solidaire. Il permettra aux personnels de la Ville qui n'ont pas les moyens de se loger à un prix de sortie élevé dans le neuf de pouvoir devenir propriétaires à Malakoff.

La Ville de Malakoff est engagée depuis plusieurs années dans le développement de l'accession sociale à la propriété et plus spécifiquement à ce jour dans celui du Bail Réel Solidaire, forme d'accession qui permet la création d'une offre sociale d'accession pérennisée dans le temps. Dans ce cadre et au titre des secteurs de mixité sociale mis en place par le Plan Local de l'Urbanisme (PLU), 35 logements sont en voie d'acquisition en VEFA par l'organisme de foncier solidaire (OFS) Coop Foncière dans le cadre de l'opération immobilière sise au 18-30, rue Paul Vaillant Couturier, menée par le promoteur Nexity. Ces logements ont vocation à être commercialisés auprès de particuliers sous le régime du BRS.

Pour financer cette opération, la Coop Foncière souhaite contracter auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) un prêt d'un montant total de 2 329 292,38€. Elle souhaite également contracter auprès d'Action Logement, un prêt de 525 000,00€. La société Coop Foncière a sollicité la commune afin qu'elle garantisse ces deux emprunts à hauteur de 100 %. Cette garantie s'accompagnera en contrepartie d'une participation de la ville à la sélection des candidats à l'accession pour ces logements.

Chacun de ces prêts doit faire l'objet d'une délibération distincte. La délibération proposée porte donc ici sur le prêt de la Banque des Territoires de 2 329 292,38€. Les caractéristiques du prêt sont détaillées dans le contrat de prêt annexé au projet de délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- ACCORDER cette garantie d'emprunt ;

- AUTORISER Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant et à lui donner tout pouvoir pour procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

Par 36 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Rault) 2 ABSTENTIONS (M. Touailles, Mme Hammache). Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 329 292,38 euros souscrit par l'emprunteur Coopérative Foncière Francilienne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 160343 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 329 292,38 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Le conseil municipal accorde cette garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CDC, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte afférent à ce prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

***M. Touailles** ne s'exprimera pas uniquement sur cette garantie d'emprunt mais pour l'ensemble des garanties d'emprunt votées en conseil municipal. Il en rappelle le principe : en cas de défaillance de l'emprunteur la collectivité devra tenir ses engagements et honorer la créance en lieu et place de ce dernier sans bénéfice de discussion, c'est-à-dire sans pouvoir refuser de s'acquitter du paiement. Cela représente des millions.*

À ce titre, les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens s'abstiendront sur toutes les garanties d'emprunt tant que les élus de la Ville de Malakoff ne se seront pas engagés à ne pas acheter des appartements dans des immeubles pour lesquels ils ont engagé la garantie d'emprunt de la Ville afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

***Mme Figières** suppose que M. Touailles parle ici d'appartements en accession sociale, parce que la Ville ne fait pas de garantie d'emprunt pour des promoteurs privés. Ces garanties sont faites pour aider les bailleurs sociaux à construire. M. Cardot pourrait en parler en tant que Président de Malakoff Habitat : les bailleurs n'ayant plus de financements, les villes, fort heureusement, peuvent les aider avec ces garanties d'emprunts pour les aider à construire. Par ailleurs, les garanties d'emprunts pour ce type de projet ne sont là que pour la construction de logements en accession sociale avec ce Bail Réel Solidaire. Ce qui n'est jamais le cas lorsqu'il s'agit d'accession privée à un prix de sortie que la Ville ne maîtrise pas, même s'il est « charté » grâce à la fameuse charte de la Construction et de la Ville durable. La Ville, encore une fois, ne finance pas le logement privé.*

***M. Touailles** remercie Mme Figières pour cette réponse mais ce n'était pas le sens de son intervention.*

***Mme Figières** a besoin que M. Touailles précise sa question.*

***M. Touailles** répète qu'à partir du moment où la Ville s'engage sur une garantie d'emprunt d'un immeuble les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens s'abstiendront tant que les élus ne se seront pas engagés à ne pas acheter d'appartement dans l'immeuble faisant l'objet d'une garantie d'emprunt, peu importe que cela soit en accession sociale ou privée.*

***Mme Figières** ne comprend pas cette posture. M. Touailles ne peut pas faire l'amalgame entre du logement en accession sociale et du logement privé. Il y a d'un côté des gens qui font des prêts pour pouvoir payer un logement à 7 000, 8 000 € le m², et de l'autre côté des gens qui bénéficient – et c'est pour cette raison que la Ville fait cette garantie d'emprunt pour l'accession sociale – de prix de*

sortie à 3 500 €, cela n'a rien à voir. Si M. Touilles vise quelqu'un en particulier dans ce conseil municipal, qu'il ose le dire.

Brouhaha

Mme Figuères demande à M. Touilles de distinguer l'accession privée de l'accession sociale, sinon, c'est trop facile. Encore une fois, il déforme ce qui est dit et c'est inadmissible.

Mme la Maire dit que personne ne se sent agressé ; M. Touilles continue à tout mélanger.

Mme Ghiati rappelle à M. Touilles que ce qui est demandé aux élus, c'est de respecter la loi et rien que la loi, ce qui est de leur responsabilité. M. Touilles est aujourd'hui conseiller municipal et il ne fait pas la loi. Ses demandes devraient donc respecter le cadre légal. Les élus sont évidemment régis par les questions de conflit d'intérêts mais ce dont M. Touilles parle aujourd'hui ne rentre absolument pas dans le cadre légal.

M. Touilles dit qu'il y a le légal et le moral.

Mme Ghiati fait observer qu'elle ne lui a pas coupé la parole. Si elle a bien compris, M. Touilles voudrait que les élus de la majorité municipale s'engagent à ne pas faire ce qu'il demande. Elle voudrait tout de même rappeler à l'assemblée et à ceux qui écoutent que les élus de la majorité municipale sont dans les clous et respectent le cadre légal qui leur est imposé. C'est une chose grave par ailleurs si M. Touilles vise une personne en particulier : il pourrait en effet faire l'objet d'une plainte pour diffamation. Si cette personne qu'il vise est nommée et qu'elle respecte le cadre légal, elle pourra porter plainte pour diffamation, et ce sera à la seule responsabilité de M. Touilles.

M. Touilles n'a nommé personne.

Mme Ghiati ajoute que le cadre juridique pour la Ville de Malakoff a été donné pour ces garanties d'emprunts et que la réponse a été formulée.

M. Courteille pense qu'ils sont tous attachés à la transparence et à l'exemplarité des élus et que tous y contribuent. Aujourd'hui, pour le logement social classique ou bien l'accession à la propriété, la Ville ne peut pas faire autrement que de garantir l'emprunt. Que veut dire M. Touilles ? Qu'aucun élu ne peut accéder au logement social ? C'est peut-être le cas ici, M. Courteille n'en sait rien mais il est certain qu'il y a une loi, des seuils, des barèmes ; tout le monde ne peut pas avoir recours à l'accession, tout le monde ne peut pas avoir recours au logement social, tout cela est très encadré.

Brouhaha

M. Courteille rappelle que la loi s'impose, qu'un montage d'opération est mis en place à chaque fois sur le logement social parce qu'il ne faut pas dissocier logement social et accession : c'est la même logique.

M. Tauthui comprend ce qui vient d'être dit sur la garantie d'emprunt mais rappelle qu'il avait posé une question. Normalement, la SAIEM est aussi un promoteur de la Ville. Pourra-t-on un jour s'associer avec elle pour pouvoir aussi porter des projets de logements sociaux ?

Mme Figuères rappelle que la Ville s'est déjà portée garante sur les emprunts pour Guy-Môquet, etc.

M. Cardot ajoute que cela fait 80 ans que la Ville se porte garante.

Mme Figuères indique que le jour où Malakoff Habitat décidera de faire à la fois du logement social et de l'accession sociale, il ne pourra pas être le commercialisateur de l'accession sociale car cela doit passer par une coopérative foncière. Dans ce cas, Malakoff Habitat fera appel à une coopérative foncière pour pouvoir commercialiser, et si cette coopérative foncière a besoin d'une garantie d'emprunt pour pouvoir acheter le foncier, la Ville le fera.

M. Cardot indique qu'ils se posent justement la question de créer cette coopérative pour pouvoir créer les conditions de construire du logement en accession sociale et en BRS. Ce que la SAIEM fait – et c'est pour cela que de la publicité a été faite pour les dix maisons de ville construites sur ex-Guy-Môquet –, ce n'est du BRS ni de l'accession sociale mais un prix maîtrisé. Cela veut dire que c'est plus cher que l'accession sociale, ce n'est pas la même chose que le BRS mais beaucoup moins cher que le prix du marché aujourd'hui puisque les maisons seront vendues à 5 000, 5 500 € le m². Pour pouvoir devenir propriétaire il y a là aussi des critères, c'est très encadré (prêt à taux zéro, etc.) en fonction des revenus, des moyens, et ce n'est ni trop élevé, ni trop inférieur. Ils créent donc ces conditions et réfléchissent justement à une nouvelle structure.

M. Cardot signale à M. Touilles que s'il n'y avait pas de garantie d'emprunt il ne serait peut-être pas dans le logement social puisque cela fait 80 ans que la Ville de Malakoff en fait, depuis qu'elle a son

Office. D'ailleurs, M. Touilles a dû voter la garantie d'emprunt pour le lancement de la géothermie, et quand cette géothermie sera en place il en bénéficiera. Il aura donc bénéficié de la garantie d'emprunt de la Ville de Malakoff pour lancer la géothermie.

Mme la Maire se félicite que les garanties d'emprunts existent car sans cela ils ne pourraient pas sortir de logement social, ni en accession sociale, ni en logement tout simplement à la location. Toutes les villes en font, pas suffisamment selon Mme la Maire car le département est extrêmement carencé en logement social. Vu le prix de foncier il y a tout de même beaucoup de personnes qui ne peuvent même pas acheter mais heureusement qu'il existe des outils dont la Ville s'empare et qu'elle utilise en toute transparence puisque, pour rappel, tout est contrôlé. On ne peut pas acheter de logement comme cela, tout est soumis aux ressources. Ce que dit M. Touilles est donc incroyable. Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle a noté que M. Touilles s'abstenait.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2024_113 : Mise à jour du tableau des emplois permanents.

Rapporteur : M. Cardot

M. Cardot indique que le tableau des emplois a été mis à jour. La Ville est toujours en grande campagne de recrutement, notamment pour la Petite Enfance. Ces derniers mois du personnel a été recruté notamment pour les crèches, ce qui permet d'avoir moins recours à l'intérim, et la municipalité ne désespère pas d'avoir de bonnes nouvelles à annoncer pour la rentrée 2025.

En application de l'article L. 313-1 du Code général de la Fonction Publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents.

L'autorité territoriale ne peut pas en conséquence créer d'emploi, seule l'assemblée délibérante peut créer, modifier, supprimer un emploi.

Depuis le 7 février 2024, la collectivité dispose d'un tableau des emplois permanents.

Le tableau des emplois permanents joint en annexe constitue une photographie des emplois de la collectivité au 16 octobre 2024, et intègre ainsi les propositions de créations, suppressions ou modifications d'emplois décrites ci-après.

Direction des Affaires générales

Réorganisation et création de deux entités distinctes

Suite au départ du Directeur des affaires générales et la difficulté de recruter sur un poste qui agrège des missions à la fois fonctionnelles (Conseil municipal, courrier, archives, assurances) et opérationnelles (état-civil, affaires générales) il a été décidé de repenser l'organisation de la Direction des affaires générales. Cette restructuration s'inscrit également dans la réflexion en cours sur la constitution d'un guichet unique d'accueil de la population regroupant les accueils État-civil – Affaires générales, Petite enfance, Enfance et Éducation.

- Création de la Direction population et transformation du poste Responsable en poste de Directeur population

Cette direction sera composée de l'actuel service État Civil – Affaires générales, ainsi que du service accueil et gardiennage de l'Hôtel de Ville.

Le poste de directeur aura pour mission de construire en lien avec les directions concernées le guichet unique d'accueil de la population qui regroupera les accueils Enfance, Éducation et Petite enfance au sein d'un même lieu.

- Création d'un Secrétariat général / Suppression du poste de juriste et création d'un poste de secrétaire général / Création de deux postes d'appariteurs

Le Secrétariat général directement rattaché au Directeur général des services, reprendra les missions précédemment dévolues à la Direction des affaires générales en dehors de celles dévolues à la Direction population nouvellement créée.

Les deux postes d'appariteurs ont été créés lors de la précédente réorganisation de la direction des affaires générales en février 2024. Ce nouveau pôle aura pour missions la mise en place des salles de réunions mais également d'assurer la circulation du courrier et des parapheurs de l'hôtel de ville ainsi

que des Directions et services extérieurs. La création de ce service reposerait sur le redéploiement d'agents en interne.

Direction de l'Aménagement, Développement durable, Développement économique

Création d'un contrat de projet de chargé d'opération

L'identification de secteurs d'intervention foncière au PLU et au futur PLUI nécessite de passer à une phase opérationnelle, ainsi il est décidé de créer, à compter du 17 octobre 2024, un emploi non permanent dans le grade d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, pour accompagner le projet et en particulier ses volets études, consultation des opérateurs et suivi des opérations immobilières en phase travaux en lien avec l'Établissement public foncier d'Île de France.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 17 octobre 2024, tel que proposé en annexe. Le conseil municipal précise que le tableau détaille les postes qui peuvent être pourvus par des personnels contractuels. Le conseil municipal modifie l'ensemble des délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents. Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

M. Toueilles rappelle qu'au 31 décembre 2020 les effectifs pourvus étaient de 866 contre 663 aujourd'hui, soit une baisse de 23,5 % en 4 ans. Mme la Maire n'a que les mots « service public » à la bouche mais elle est en train de détricoter ce service public à Malakoff. Elle peut souffler et re-souffler mais supprimer un quart des effectifs est digne d'une entreprise du CAC 40.

Autre remarque, certains parents de la FCPE, qui se sont battus pour avoir davantage d'ATSEM, ont été interloqués par une communication dans le Malakoff Infos où Mme la Maire reprend à son compte leur demande en disant qu'il fallait vraiment augmenter le nombre d'ATSEM. Il faut rendre à César ce qui lui appartient et Mme la Maire aurait dû féliciter et remercier la FCPE pour le travail accompli. C'est bien entendu une très bonne chose que d'avoir 6 ATSEM en plus mais la communication laisse entendre que c'est Mme la Maire qui a tout fait alors que c'est bien la FCPE qui a alerté sur la situation à plusieurs reprises, ce qui est grave.

M. Pronesti a comparé ce tableau des effectifs avec celui de février qui présentait 98 ETP manquants contre 100 aujourd'hui. Deux secteurs l'ont un peu interloqué : celui de la police municipale avec 15 ETP en février dont 13 en fonction contre 8 aujourd'hui. M. Pronesti sait ce qu'il s'est passé et il n'est pas besoin de développer ce point. Il sait également que 2 recrutements sont en cours, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, et il encourage à retrouver un niveau acceptable du nombre d'ETP.

Pour le secteur de la Petite Enfance, 113 ETP sont prévus contre 67 en février, ce qui représentait à peu près 40 % de non-couverture. Depuis février, c'est-à-dire depuis 8 mois, il y a eu 4 recrutements ; des campagnes ont été menées et M. Pronesti encourage à poursuivre mais, peu importe, l'essentiel est que des choses aient été faites. Quatre nouvelles recrues ont donc réussi à être obtenues grâce à une petite augmentation sur les revenus, ce qui est une bonne chose. M. Pronesti ne va pas ici faire une critique négative car il sent que la municipalité a envie de progresser, toutefois, cela ne va pas assez vite car il y a encore 37 % de postes non pourvus. Il existe pourtant des solutions. Suite à l'incident de jeudi dernier M. Pronesti s'est renseigné les établissements qui sont en charge, et eux seuls, ont le pouvoir de refuser quelqu'un qui se présente à l'entrée; eux seuls et non pas un élu. Peu importe, M. Pronesti voulait surtout dire – sans jeter la pierre car il sait que c'est très compliqué – que d'autres établissements ont un taux un peu plus élevé d'effectifs qu'à Malakoff et un taux de postes non pourvus qui est plutôt de 20 ou 25 %. M. Pronesti voit que des efforts sont fournis pour essayer de combler ce trou mais il encourage la municipalité à voir peut-être ce qu'il se passe à Bagneux ou ailleurs. Bagneux notamment rencontre aussi des problèmes d'effectifs car c'est difficile pour tout le monde, mais cela se passe un peu mieux.

M. Pronesti ne fera pas de critiques supplémentaires sur ce sujet mais il faudrait essayer de trouver des solutions pour ne plus être à 37 % et pour revenir à des taux à peu près classiques sur la petite enfance qui est un périmètre compliqué.

M. Tauthui relève, concernant les cadres de santé, les médecins spécialisés, des taux de 16, 20 et 22 %. De quoi s'agit-il ?

M. Cardot pense que M. Touilles doit bien se douter que s'ils avaient eu 25 % de personnel en moins en 4 ans il y aurait eu une révolution. L'organisation syndicale est très attentive à ce qu'il se passe dans cette Ville et il en aurait entendu parler si tel était le cas, ce qui aurait été normal ; il serait en effet scandaleux de se débarrasser de 25 % du personnel. Il n'y a pas eu de mouvement de grève, pas de révolution, ils n'ont pas mis le feu à la maison et n'ont pas séquestré M. Cardot dans son bureau. M. Touilles devrait donc être sérieux ; les chiffres sont désormais transmis à chaque conseil municipal. Cette mise à jour a permis de corriger des chiffres complètement ubuesques qui n'avaient rien à voir avec la réalité pour des catégories de salariés dans certaines branches.

M. Touilles dit que les chiffres étaient faux.

M. Cardot invite M. Touilles à le laisser finir sa réponse puisqu'il a posé une question. M. Cardot est devenu Maire-adjoint en 2020 et avait commencé à se demander pourquoi il y avait un tel écart entre le nombre d'effectifs et la réalité. Une nouvelle DRH est arrivée en mai 2023, de mémoire, et l'une de ses premières tâches a été la mise à jour de ces effectifs, de procéder à un « nettoyage » pour obtenir de vraies listes qui fassent correspondre salariés et catégories. Ce tableau des effectifs reflète donc désormais la réalité, ce qui n'était pas le cas auparavant ; il présente la situation dans chaque service et leurs besoins. Que M. Touilles ne fasse donc pas croire que la Ville a licencié 25 % du personnel de la Mairie de Malakoff.

Concernant la police municipale, les nouveaux recrutés arrivent au fur et à mesure ; M. Cardot a ainsi signé des courriers pour des embauches jusqu'en décembre.

S'agissant des crèches, M. Cardot connaît lui aussi les autres communes. Il est même parfois invité par des élus de l'opposition dans les villes que M. Pronesti soutient et qui lui parlent notamment des crèches. C'est par exemple le cas de Clamart.

Mme la Maire préférerait que M. Cardot ne cite pas de nom...

M. Cardot poursuit tout de même et indique que, d'après ce qu'on lui a expliqué, le Maire de Clamart ne s'embête avec le problème des crèches : quand il n'a pas les effectifs, il ferme, sans même avoir recours aux intérim. À Malakoff, pour continuer à offrir un service de qualité aux familles et aux enfants, le choix a été fait de se tourner vers l'intérim, ce qui coûte bien entendu beaucoup plus cher et demande à être attentif. Ils essaient donc de recruter de nouvelles auxiliaires de puériculture en tant qu'agents de la fonction publique territoriale, avec tout ce que cela représente comme avantages pour le déroulement des carrières, et de diminuer le nombre d'intérimaires dans ce secteur.

Sur la question concernant l'animation, la Ville est toujours en recherche de recrutements là où des postes manquent mais Mme Ghiati va en dire un mot.

Mme Ghiati indique que le processus de recrutement se poursuit pour les crèches à travers notamment les campagnes de communication. Des CV arrivent mais le service tient à être exigeant car il est essentiel de mettre en face des enfants des personnels qui ne poseront pas de problème dans l'accompagnement et la suite. Parmi les difficultés rencontrées dans le secteur de la petite enfance il y a aussi les questions de formation, de postures professionnelles. Les centres de formation représentent un champ très complexe et un marché assez juteux et les professionnels qui en sortent ne sont pas toujours au niveau attendu. Tout le monde est confronté à ce problème qu'ont d'ailleurs pointé les commissions nationales et les auditions qui se sont tenues sur la question des crèches. La Ville a pour objectif d'ouvrir dès que possible des berceaux dans ses établissements, à la fois sur Valette et Anne-Sylvestre où il reste des places, et de rouvrir l'ensemble des unités sur Avaulée, un établissement qu'elle souhaite remettre complètement en fonction le plus rapidement possible. Ce sont les consignes qui ont été données à l'administration municipale, laquelle s'active en ce sens. Certains CV sont intéressants, ce qui permettra d'embaucher au fur et à mesure. L'objectif est également de préparer une rentrée au moins plus calme et d'éviter les difficultés vécues l'année dernière en stabilisant les effectifs. Il ne s'agit pas en effet de simplement recruter mais de pérenniser les postes, sachant que Malakoff est malheureusement en concurrence avec d'autres territoires et qu'il y a peu de professionnels de cette catégorie sur le marché du travail pour le nombre de places au niveau national. C'est donc un combat de tous les instants pour tous les professionnels du service Petite Enfance.

Mme Ghiati invite par ailleurs à faire preuve de vigilance sur les questions d'emplois de la fonction publique. Les villes doivent aujourd'hui lutter pour ne pas se voir imposer une réduction des effectifs par l'État. Le gouvernement annonce en effet des baisses drastiques dans le domaine de l'Éducation nationale et demande aux collectivités de réduire leurs effectifs pour ce service public. Mme Ghiati pense que les collectivités devraient donc se réunir, du moins celles de gauche, pour demander des

augmentations de salaire dans la fonction publique territoriale, pour la formation et pour lutter contre les baisses d'effectifs annoncées dans le secteur de l'éducation. À noter que dans le même temps on demande aux collectivités de pallier sur la question des AESH, du handicap, etc.

À l'intention de M. Touelles, la municipalité réfléchit depuis bien longtemps au moyen d'augmenter le nombre d'ATSEM. Mme Ghiati se félicite que les représentants de la FCPE, dont elle-même a fait partie pendant un moment comme bien d'autres ici, continuent la bataille pour permettre de meilleures conditions de travail et un meilleur accompagnement des élèves. M. Touelles n'est pas sans avoir que la question budgétaire est tout de même importante pour une Ville comme Malakoff et qu'elle ne date pas d'aujourd'hui. Il faut rappeler en effet la perte sur dix ans de près de 20 M€ de DGF. Le budget alloué aux 6 recrutements est de 240 000 €, ce qui n'est pas rien, à tel point que les parents d'élèves et les enseignants ont dit qu'ils étaient conscients de l'effort qui avait été fourni. Il faut en effet les trouver, ces 240 000 €, et ce n'est pas si simple quand on est en exercice de gestion d'une collectivité, mais M. Touelles ne peut évidemment pas le deviner.

Mme Ghiati fait d'ailleurs observer, suite à l'intervention de M. Touelles, qu'ils n'ont pas la même manière de concevoir le travail partenarial. Elle-même se félicite que la Ville puisse dire qu'elle a répondu à un besoin commun avec la FCPE. Quand les représentants de la FCPE ont de bonnes idées, la municipalité les prend, et quand celle-ci ne peut pas y répondre parce qu'elle est contrainte par le budget, elle ne donne pas suite et l'assume. Ainsi, la municipalité a expliqué pendant plusieurs années qu'elle ne pouvait pas trouver ces 240 000 € pour les ATSEM. Depuis elle a travaillé avec les directions d'écoles pour trouver le moyen de faire ces 6 recrutements afin de permettre l'organisation des ATSEM dans les petites et moyennes sections. Mme Ghiati s'en félicite et c'est bien normal.

Mme la Maire remercie Mme Ghiati et cède la parole à M. Tauthui.

M. Tauthui relève sur le document 9 gardiens sur la ville et 10 référents d'office. Quelle est la différence, sachant que « gardien » a été mis entre parenthèses ?

M. Touelles, sur le gouvernement et les choix du Macron lepéniste actuel, les élus seront évidemment dans la bataille et ne lâcheront rien. Il n'y a même pas de question à se poser sur ce sujet-là. M. Touelles se dit tout de même interloqué que M. Cardot dise que les chiffres dans le budget 2020 sont faux. Sur quoi peut-on alors s'appuyer ? M. Touelles pense pour sa part que ces chiffres sont bons.

Il y a certes 240 000 € pour les ATSEM, mais avec 23,5 % d'effectifs en moins, c'est-à-dire environ 8 M€ de masse salariale qui ont été économisés depuis 2020, cet effort de 240 000 € peut être fait.

Les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens sont très heureux que des embauches soient en cours au niveau des crèches puisqu'ils avaient fait la proposition de mettre des affiches partout dans la ville. Si cela porte ses fruits, tant mieux.

Mme la Maire se demande en effet ce qu'ils feraient sans M. Touelles !

Conversations en off concomitantes

Mme la Maire invite cependant M. Touelles à faire attention à ce qu'il dit. Le tableau des effectifs a été totalement remis à jour. Il peut continuer à faire circuler l'idée que la Ville a supprimé 25 % des effectifs à la Ville de Malakoff mais même l'organisation syndicale majoritaire et d'ailleurs unique ne le dit pas parce que ses membres ont très bien compris, travaillant dans les services, que depuis des années la Ville n'était pas très bonne sur ce point et ce, depuis même avant l'arrivée de M. Cardot. La municipalité savait donc qu'un gros travail était à mener sur ce point, ce qui a été fait pendant neuf mois par les services sans faire appel à un cabinet. Aujourd'hui le tableau des effectifs reflète donc la réalité ; il est remis à jour très régulièrement et est passé en conseil municipal où les élus sont donc informés des arrivées et des départs. M. Touelles peut continuer à dire à chaque fois qu'il y a 25 % d'effectifs en moins mais c'est faux.

Mme la Maire espère que les effectifs de la police municipale seront complets à la fin de l'année.

M. Tauthui demande ce que la Ville a prévu comme plan pour répondre aux suppressions envisagées par le gouvernement mais rien n'a été envisagé pour le moment puisqu'elle n'est pas du tout d'accord pour supprimer des postes. Les personnels de la Ville de Malakoff répondent en effet à des services publics de qualité, nombreux, avec une grande amplitude et toute l'année. Mme la Maire a indiqué dans son communiqué que la pression est aussi sur les personnels puisqu'il faut continuer à faire fonctionner ce service public. Le gouvernement a retiré la petite somme modique de 1,6 M€ et ce n'est que le début puisqu'il y a encore les cotisations patronales, tout ce qui n'est pas indexé sur l'inflation. Ces informations sont arrivées il y a trois jours et la municipalité en a discuté, s'arrache les cheveux pour se demander ce qu'elle va pouvoir faire. Veut-on garder le même niveau de service

public dans cette ville ? La réponse est oui car les besoins sociaux sont énormes ; les priorisations que la Ville devra être amenée à faire vont donc relever de sacrés choix politiques. À droite et à gauche tout le monde va faire ses petites déclarations mais le jour où il faudra supprimer un centre municipal de santé, le jour où il faudra fermer une crèche parce que la Ville ne pourra plus répondre, qui va le voter ?

M. Pronesti regrette que les recrutements n'aillent pas assez vite mais les personnels diplômés qui font défaut ne se trouvent pas sous les sabots d'un cheval. La Ville pourrait faire monter les effectifs comme à Bagneux – bien que Mme la Maire ait des doutes – mais c'est un service de qualité que veut rendre Malakoff. Ils ne sont pas des marchands de soupe, ils ne sont pas des marchands comme cela se développe dans les crèches privées. La Ville tient des effectifs qu'elle ne veut pas dépasser parce que c'est aussi la qualité de l'accueil des enfants. Un projet est porté par des éducateurs et des personnels qui souhaitent que ce projet soit de qualité. Oui, c'est difficile car il n'est pas aisé de dire non à des familles qui ont du mal à comprendre. Encore une fois la Ville préfère faire de la qualité que des choses qui ne soient pas acceptables.

À l'intention de M. Tauthui, la municipalité va se battre pour faire entendre au gouvernement qu'il est faux de dire que les collectivités locales dérapent. Les collectivités ne dérapent pas, elles sont de bonnes gestionnaires et présentent des budgets à l'équilibre, contrairement à l'État. En revanche, il va falloir que ce dernier explique pourquoi ces six derniers mois 60 milliards sont apparus dans le déficit et pourquoi, si des mesures ne sont pas prises à hauteur de 5 milliards sur les collectivités locales, cela va finir en catastrophe. C'est à l'État de s'expliquer là-dessus, et c'est aux Parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale d'aller lui demander des explications. S'il faut supprimer 4 000 postes dans l'Éducation nationale, cela va faire mal. Alors, bien entendu, les effectifs baissent mais il faudra profiter aussi de la diminution de ces effectifs pour améliorer notamment l'accueil et la scolarisation des élèves parce que, pour rappel, les effectifs par classe en France explosent beaucoup plus que dans tous les autres pays de la Communauté européenne (19 effectifs par classe en moyenne). Il serait donc possible d'améliorer l'existant mais cela ne se fait pas au nom de la sacro-sainte dette qu'il ne faudrait pas continuer à creuser. On peut avoir un avis sur la dette mais ce ne sont pas les collectivités locales qui la creusent. La dette des collectivités locales s'élève à 208 milliards contre plus de 3 000 milliards pour l'État. Mme la Maire en a donc un peu assez des donneurs de leçons. Aujourd'hui toutes les collectivités locales, les Départements, les Régions, les Territoires sont vent debout. Ce sont 80 M€ en moins pour la Région, 33 M€ en moins pour le Département, 4 M€ en moins pour le Territoire. Qui va payer ? C'est effectivement le fonctionnement des villes et des collectivités locales et donc au final du service public. Il y a un vrai problème, sachant de plus qu'il s'agit là uniquement du fonctionnement mais c'est la même chose pour l'investissement. Il y a dix ans, 70 % de l'investissement national en France était représenté par les collectivités locales contre 58 % aujourd'hui. Si l'on continue ainsi c'est une période de récession qui s'annonce. Il est incroyable que le gouvernement ne comprenne pas que si les collectivités locales ne peuvent plus investir le pays va le payer d'une manière ou d'une autre.

Mme la Maire appelle donc les élus de l'opposition à regarder de près le débat qui est en train de se dérouler sur les finances locales à l'Assemblée et au Sénat. Ensuite ils ne pourront pas dire que c'est la faute de la Maire de Malakoff si des services publics doivent être fermés car c'est de la faute des gouvernants qui ne font pas leur travail et qui ne veulent pas aller chercher l'argent là où il est. Il y a beaucoup de solutions mais il faut aller lever l'argent là où il est.

M. Tauthui souhaiterait une réponse à sa question sur les pourcentages au niveau des médecins.

M. Cardot explique que des médecins, selon les spécialités, font une ou deux journées et travaillent aussi dans d'autres collectivités. Un dentiste par exemple ne vient qu'une journée dans la semaine.

Mme la Maire ajoute que tout le monde ne travaille pas à temps plein ; il s'agit de quotités.

Mme la Maire remercie les élus pour leurs interventions et soumet le tableau des effectifs aux voix.

SANTÉ

DEL2024_114 : Convention constitutive du Groupement de coopération sanitaire Laboratoire des Centres de santé et Hôpitaux d'Île de France.

Rapporteur : M. Oliveira

M. Oliveira indique que ce dossier honore le service public. La Ville a participé au premier Groupement de Coopération sanitaire. Suite à la promulgation d'une loi en 2009 la Ville avait été contrainte de fermer le laboratoire qui n'était pas aux normes et devait investir 1 M€. La commune

s'est donc regroupée avec des hôpitaux et des collectivités pour former un Groupement de Coopération sanitaire. Pour atteindre la norme il fallait produire 20 millions d'actes B, c'est-à-dire des actes de biologie. L'activité a démarré en 2014, permettant de proposer le même service pour les prises de sang.

Le Groupement de Coopération sanitaire a évolué ; des villes en sont sorties comme Champigny et à l'heure actuelle l'hôpital public Est Val-de-Marne veut rentrer. À noter que Malakoff n'en est qu'à 60 actes par jour, ce qui est très peu, et avait 25 % des parts, ce qui n'était pas logique. À l'époque la Ville avait pris ce risque pour que le Groupement de Coopération sanitaire soit créé. Aujourd'hui celui-ci est ramené à la réalité économique de ce que pèse la Ville. Des échanges ont eu lieu au sein de la commission. Il y aura toujours deux administrateurs selon l'article 4 de la convention constitutive stipulant que chaque membre doit disposer de deux représentants au sein de l'assemblée générale désignés par l'instance délibérative. Il n'y a donc aucun problème à ce niveau.

Une question portait sur ce que la Ville représentait réellement. S'agissant d'un Groupement de Coopération sanitaire, il est prévu que toutes décisions importantes comme l'admission, l'exclusion ou le retrait d'un membre ou d'autres décisions concernant la convention constitutive doivent être prises à l'unanimité des membres conformément à l'article R. 6133-26 du code la santé publique et doivent également faire l'objet d'une validation du Directeur général de l'Agence régionale de Santé.

La loi HPST (hôpital, patients, santé, territoire) de 2009 a réformé la biologie médicale et mis en place l'accréditation obligatoire des laboratoires hospitaliers et de ville. Pour faire face à ces nouvelles contraintes réglementaires et à leurs conséquences financières, la ville de Malakoff a participé avec d'autres partenaires, centres municipaux de santé et établissements de santé non lucratifs, à la création du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Ile-de-France (GCS LCSH). Ce GCS a été agréé par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en 2013. L'activité du laboratoire du CMS de Malakoff a été transférée au GCS en 2015.

Dans la précédente convention constitutive du GCS LCSH la ville de Malakoff, membre fondateur, représentait 24,75% des parts sociales.

Compte tenu :

- de l'évolution de l'activité du GCS et de la part majoritaire des établissements de santé dans celle-ci ;
- de la part de l'activité du CMS de Malakoff (5%) ;
- de l'intégration d'un nouveau membre établissement de santé public, les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne (HPEVM) ;

une nouvelle convention constitutive est proposée qui intègre les HPEVM et qui acte la cession par la ville de Malakoff d'une partie de ses parts sociales au Groupement Hospitalier Diaconesse Croix Saint-Simon (GHDCSS), à la Fondation Ophtalmologique Rothschild (FOR) et aux HPEVM.

La nouvelle répartition des parts sociales est désormais :

	Parts	% de droits
GHDCSS	5.244	55,76%
Ville de Malakoff	470	5%
FOR	2.351	25%
FOCSS	365	3,88%
Ville d'Ivry sur Seine	208	2,21%
Ville de Vitry sur Seine	108	1,15%
HPEVM	658	7%
Total	9.404	100%

Ainsi la ville de Malakoff réduit ses parts à 5%.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention.

- AUTORISER Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer ladite convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Par 36 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Rault) 2 CONTRE (M. Touelles, Mme Hammache).

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

M. Touelles constate que la Ville se désengage presque totalement de ce Groupement de Coopération sanitaire des Laboratoires des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France en passant de 24,75 % de parts sociales à 5 %. Cela concerne les analyses effectuées en laboratoire, ce qui représente 60 actes par jour ; malgré cette perte des parts sociales le service restera le même pour l'instant, et seulement pour l'instant puisque ceux qui détiennent les parts peuvent décider demain de changer radicalement de politique. Puisque le pouvoir de décision de la Ville de Malakoff au sein du Groupement va forcément chuter – il sera quasiment nul, comme dit en commission –, cela pourrait entraîner une dégradation de service. Les élus du groupe de La France insoumise Malakoff et Citoyens voteront donc contre ce désengagement.

Mme la Maire remercie M. Touelles et, en l'absence d'autres interventions sur ce sujet, soumet cette délibération aux voix.

URBANISME

DEL2024_115 : Convention de mise à disposition de locaux sis 11 avenue du Président Wilson à conclure avec La Tréso.

Rapporteur : Mme Parmentier

Mme Parmentier indique que la convention soumise au vote est un outil de plus de la collectivité pour soutenir les porteurs de projets et les associations présentes sur la commune. Une fois de plus, Malakoff favorise le développement des activités de l'économie sociale et solidaire et l'utilité sociale et environnementale devant la recherche de profits.

Ce projet est le fruit d'un constat simple : les locaux de la crèche Wilson sont disponibles et en même temps la Ville est fortement sollicitée pour louer des espaces à des artisans, des associations, des acteurs de l'ESS et de divers collectifs.

Si les équipes de la Ville travaillent déjà sur le futur projet de la crèche Wilson en lien avec l'école Jean-Jaurès, il serait absurde en attendant de ne pas louer et de ne pas profiter de ces espaces. La Ville va donc en profiter dans le cadre d'un projet d'urbanisme transitoire, sujet que la Ville commence à bien connaître pour avoir plusieurs expériences dans ce domaine.

Il est certain que la charge que constituent l'acquisition et la location de murs est élevée, mais c'est bien parce que la municipalité a la volonté de soutenir des activités à l'équilibre économique fragile mais à l'utilité sociale forte qu'elle utilise tous les moyens pour mettre en œuvre des facilités d'acquisition de ces porteurs de projets. La collectivité y voit aussi un intérêt écologique fort d'utilisation de bâtis inoccupés par un ensemble de porteurs de projets qui pourront intervenir à différents moments dans ces espaces et les partager.

Il a été choisi de faire confiance et de confier l'animation de ce lieu transitoire à l'équipe de la Tréso -- ---- parce qu'il s'agit d'un acteur actif dans l'écosystème ESS associatif et artisanal de Malakoff. Il n'est pas nécessaire en effet d'aller voir ailleurs quand aucune juridiction n'y oblige. Ancrée sur le territoire, l'équipe a la capacité d'activer un réseau large et diversifié. La municipalité sait que ces lieux font lien et que l'hybridation des initiatives est source d'émancipation et de création de lien social et une réponse à de multiples problématiques qui ne le seraient pas si elles étaient traitées séparément.

Il est donc proposer d'approuver une convention pour 18 mois, de mettre à disposition 753 m², sachant qu'en réalité un certain nombre de surfaces ne peuvent pas être loués. S'ajoutent des espaces extérieurs d'environ 170 m². Il a également été souhaité dans le cadrage de proposer à titre

gratuit aux associations malakoffiotes œuvrant dans le domaine de la solidarité une salle de 40 m² avec une entrée indépendante.

Pour conclure, dans la suite de ce qui a été porté comme projet d'urbanisme transitoire, notamment avec « Lapostroff », à l'image de ce qui existe déjà à la Tréso, à la crèche « Le toboggan » puisque c'est le nom que ce projet porte, il s'agit d'un lieu hybride qui ouvrira la dynamique créative, artisanale et associative de la ville et qui inscrit une fois de plus Malakoff comme une ville actrice et volontaire de son soutien aux activités à impact social et environnemental et novatrice dans son apport à l'urbanisme, permettant l'émergence de formes d'occupation hybride.

Mme Parmentier invite dès à présent les élus à son inauguration qui aura lieu le 30 novembre prochain dans le cadre du mois de l'ESS qui a une très belle programmation. Elle remercie les élus pour leur attention et espère que cette délibération fera l'unanimité.

Le 3 février 2016, la Ville et le Département des Hauts-de-Seine ont signé une convention de municipalisation de trois crèches départementales dont la crèche Wilson, sise 11 avenue du Président Wilson, cadastrée G n°58. Cette convention, qui a fait l'objet de deux avenants, prévoit que, dans l'attente de la signature des actes notariés transférant la propriété des crèches visées à la Ville, le Département des Hauts-de-Seine en transfère la gestion des locaux à la Ville.

Toutefois, les locaux de la crèche Wilson ne sont plus affectés à cet usage et sont inutilisés depuis de nombreux mois. Dans l'attente de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du futur projet sur ce site, il est dans l'intérêt de la Ville, et de ses habitants, d'en limiter la vacance prolongée.

Par le passé, la commune a déjà démontré son attachement à développer des projets d'urbanisme transitoire à travers « la réserve » ou plus récemment avec « Lapostroff ».

Ce modèle permet à des acteurs locaux œuvrant dans les domaines à fort impact social et environnemental (artisans, artistes, acteurs de l'économie sociale et solidaire...) de bénéficier, à coût réduit, d'espaces de création, d'exposition ou d'animation, qui participent au rayonnement de la commune.

Les locaux de l'ancienne crèche Wilson sont en état d'usage, composé de nombreuses pièces en enfilade et d'espaces perdus pour les circulations et pour le respect des normes incendies dans le cadre d'une occupation partagée. La surface exploitable se trouve donc considérablement réduite.

Plateau Urbain, acteur de référence sur ce genre d'opérations depuis de nombreuses années, a été approché en première intention et a fait savoir sa difficulté à exploiter ce type de lieu compte tenu des surfaces perdues et du modèle économique très contraint.

La commune s'est alors tournée vers la Tréso, Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui a voté sa non-lucrativité en 2021, située à proximité immédiate et qui développe des actions à fort impact social et environnemental. Cette dernière a accepté de mener, en lien avec la commune, la sélection des acteurs, leur coordination, la récolte des loyers, l'animation du site ainsi que l'organisation d'événements et la communication grâce à une mutualisation des moyens avec ses propres effectifs.

Afin d'assurer des loyers soutenables pour les futurs occupants, la commune continuera de payer les fluides. Les candidats retenus dont les activités seraient fortement consommatrices en fluide sont invitées à le préciser dans leur réponse et la répartition sera précisée dans le cadre du futur contrat.

Par ailleurs, conformément à sa politique solidaire en soutien aux associations, une salle d'environ 40m² et disposant d'une entrée indépendante sera proposée à titre gracieux aux associations malakoffiotes qui ne seraient pas en capacité de pouvoir assumer un loyer. Cette salle sera gérée en agenda partagé.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, il est proposé de mettre à disposition à titre gracieux les locaux de l'ancienne crèche, d'une surface d'environ 753 m² avec en sus des espaces extérieurs d'environ 170 m², par le biais d'une convention de mise à disposition d'une durée de 18 mois.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la convention de mise à disposition à titre gratuit à conclure avec La Tréso pour des locaux d'environ 753 m² et des espaces extérieurs d'environ 170 m², situés sur un terrain, sis 11 avenue du Président Wilson, cadastré G n°58, pour une durée de 18 mois.
- AUTORISER Madame la Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Par 36 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Rault) 2 CONTRE (M. Toueilles, Mme Hammache).

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit à conclure avec La Tréso pour des locaux d'environ 753 m² et des espaces extérieurs d'environ 170 m², situés sur un terrain sis 11 avenue du Président Wilson, cadastré G n°58, pour une durée de 18 mois. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Mme Jannès remercie beaucoup la municipalité pour ce soutien à l'ESS. Elle n'a qu'une seule question : que ce passera-t-il au bout de ces 18 mois ? Un nouveau lieu d'accueil va en effet être créé qui sera certainement très apprécié mais les acteurs vont se retrouver le bec dans l'eau au bout de 18 mois. De fait, comment la Ville compte-t-elle organiser un soutien durable à ces acteurs ?

M. Toueilles constate, concernant la mise à disposition des locaux sis 11 avenue du Président-Wilson, que la Ville a décidé de mettre à disposition des locaux provisoirement vides en attendant l'élaboration du futur projet sur ce site. C'est une bonne chose, cependant, sous couvert de travailler avec les associations, la municipalité se décharge socialement. Pourquoi ? Pour la simple et bonne raison que ce lieu aurait très bien pu être géré par la Ville comme l'est la MVA, et donc par des agents de la Ville plutôt que par la Tréso. De plus, c'est la Tréso qui, en lien avec la Ville, choisira « les acteurs, leur coordination, la récolte des loyers, l'animation du site ainsi que l'organisation d'événements et la communication ». Cela aurait dû être fait à 100 % par la Ville.

En parlant de la Tréso, cela fait penser à M. Toueilles qu'un élu de la majorité est absent depuis bien longtemps, ayant déménagé à des centaines de kilomètres. Il serait temps qu'il donne sa démission afin que des élus présents puissent représenter réellement les habitants.

M. Tauthui trouve que le projet de prestation « Le toboggan » est intéressant.

Ce lieu étant une ancienne crèche, n'y avait-il pas la possibilité d'en faire un relai garderie pour les assistantes maternelles ?

Mme Parmentier répond dans un premier temps que cet outil de travail est un outil dimensionnel. Ils travaillent aujourd'hui sur des projets afin de créer dans les futurs projets d'aménagement des espaces où ils accéderont au foncier de façon un peu moins chère. De la même façon qu'il y a eu cette réflexion dans le logement qui a fait l'objet d'échanges tout à l'heure, une réflexion est portée sur le secteur économique pour essayer, dès la réalisation d'un projet d'aménagement, d'avoir des prix au m² pouvant permettre à des activités de s'implanter. Mme Parmentier ajoute qu'ils travaillent également avec le bailleur social sur les rez-de-chaussée d'immeubles pour pérenniser ces activités. C'est le cas de « Lapostroff » où il y avait une quarantaine de porteurs projets et sur lequel certains ont pu bénéficier de ce laps de temps pour consolider avant de prendre un bail dans le privé pour installer leur activité. Un collectif a émergé avec lequel il a été possible de travailler en lien avec le bailleur social et de pouvoir en pérenniser l'activité, ce qui a donné la crèche au 34 rue Gambetta.

L'idée est donc de permettre à des gens de se lancer dans une activité pour qu'ils puissent éventuellement la pérenniser ensuite. Il peut être en effet frustrant de ne pas donner suite au bout de 18 mois mais c'est la règle du jeu qui est donnée dès le départ. Elle permet malgré tout à des personnes de lancer une activité sur 18 mois, de créer un réseau, d'où l'importance de l'animation dans cette convention. Ces animations de lieux sont importantes car c'est une des sources aussi de réussite et d'émergence du collectif de pouvoir créer une animation. Ce n'est pas seulement un espace un peu neutre où l'on vient louer des bureaux, c'est aussi un lieu ouvert sur la ville où la municipalité a à cœur qu'il y ait des échanges entre porteurs de projets, entre publics assez variés. Tout cela demande donc aussi un portage, une animation.

Il y a ainsi plein de projets d'urbanisme transitoire mais ce sont des actions assez gourmandes en temps, même si ce n'est pas la Ville qui occupe les lieux. Cela représente du temps pour les services dont ce n'est pas le métier de faire ne serait-ce que de préparer le travail, d'accompagner les porteurs de projets. C'est un travail extrêmement lourd et au quotidien. Les équipes de l'urbanisme n'ont pas de spécialistes en urbanisme transitoire. L'équipe des bâtiments est toutefois sollicitée pour s'assurer que les lieux peuvent accueillir du public, etc., car il faut savoir qu'il y a aussi des questions de conformité. Cela représente donc déjà une charge supplémentaire pour le service public, ne serait-ce que pour cette étape-là. La Ville croit cependant à ce projet et veut le poursuivre ; il y aura d'autres lieux transitoires mais aussi une dimension de pérennisation. Lors de l'opération du 14 Juillet un espace sera dédié dans le cadre d'une pérennisation. Le travail porte donc sur toutes ces dimensions-là. Il faut aussi penser que des gens prendront leur envol, comme cela a été le cas à « Lapostroff » où des personnes ont installé leur propre activité à l'issue d'un passage par une occupation précaire, ce qui est quand même l'objectif aussi.

M. Toueilles a demandé pourquoi ce lieu n'était pas géré par la Ville. Mme Parmentier rappelle qu'ils ont passé un bon moment sur le tableau des effectifs tout à l'heure : la mission de service public pour

animer des lieux transitoires est intéressante mais elle exigerait des recrutements, une spécialisation qu'il n'y a peut-être pas dans le service public pour animer des lieux hybrides intermédiaires. Pour Mme Parmentier ce type de mission ne relève pas du service public ; il existe des collectifs aujourd'hui qui savent faire émerger des lieux, des tiers-lieux, des hybridations et qui sont sans doute bien plus spécialistes. Le service public peut de son côté amener beaucoup de choses dans l'accompagnement de ces lieux mais probablement pas dans leur animation. La Ville assume cette façon de voir et, quand bien même cette conception ne serait pas assumée, elle serait bien incapable aujourd'hui de dégager du temps dans les services et de trouver des ETP pour le faire.

M. Tauthui a demandé pourquoi ces locaux provisoires ne pourraient pas servir de garderie mais le choix s'est porté sur autre chose. L'idée, dans le cadre de cet urbanisme transitoire, n'est pas de flécher un lieu et de lui attribuer une destination. Si la Ville avait besoin d'une garderie, ce n'est pas dans des locaux provisoires qu'elle devrait l'implanter mais dans un endroit pérenne où une équipe viendrait installer ce type de service public. Il s'agit là d'accueillir pendant 18 mois des porteurs de projets et à ne pas laisser ce site vacant car cela serait absurde. Il n'y a pas de bande passante pour travailler sur le bâtiment et le transformer parce qu'il y a besoin ensuite d'un temps un peu plus long pour travailler cette transition bâimentaire ; l'idée est donc de savoir ce que l'on en fait en attendant. Selon Mme Parmentier, certains sujets comme les garderies ont tout de même besoin de lieux dédiés, retravaillés, ce qui suppose probablement des interventions sur le bâti, etc. Ce n'est pas du tout l'objectif ici.

Mme la Maire remercie Mme Parmentier. Elle indique à l'attention de M. Tauthui qu'il n'y a pas de garderie sur Malakoff mais un lieu pour les assistantes maternelles.

Mme Ghiati explique que le Relai Petite Enfance n'est pas une garderie, c'est un lieu destiné aux assistantes maternelles qui accueillent des enfants à leur domicile. Il permet à ces personnes de venir échanger avec des professionnels, c'est un lieu de lien social qui offre la possibilité parfois d'accueillir des enfants mais leur accueil quotidien ne se fait pas au Relai Petite Enfance. Deux points relais existent ainsi sur Malakoff, celui de Danton situé à côté de la crèche Helen-Keller et celui situé rue Georges-Brassens. Par ailleurs, le pôle Petite Enfance du projet 100 % Barbusse va inclure une crèche au rez-de-chaussée et un Relai Petite Enfance au 1^{er} étage avec la « Maison ouverte » qui complètera l'accueil. Si la Ville a déménagé la crèche Wilson, qui a fait son temps, pour reconstruire une crèche flambant neuve c'était aussi pour instaurer d'autres conditions d'accueil. Il n'était pas question de réinvestir des lieux qui avaient déjà accueilli des tout-petits, sachant qu'il y avait par ailleurs les moyens de faire fonctionner le Relai Petite Enfance. Pour rappel, ce projet permettra aussi l'extension de la maternelle Jean-Jaurès. Il y a donc d'autres projets pour le secteur éducation.

Mme la Maire remercie Mme Ghiati et cède la parole à M. Touilles.

M. Touilles fait observer que c'est parce que cette baisse de 23,5 % des effectifs impacte fortement la Ville et le service public qu'ils ont passé beaucoup de temps sur le tableau des effectifs. Si l'on va dans le sens des arguments exposés et qu'on les généralise, il faudrait donc faire gérer les stades par les associations et faire gérer la MVA directement par d'autres associations ; il n'y aurait plus personne à l'accueil et les associations s'autogèreraient. Si l'on généralisait ce genre d'argument il y aurait fort à craindre pour l'avenir et c'est pour cette raison que les élus LFI Malakoff et Citoyens souhaiteraient que la gestion soit faite à 100 % par la Ville, même si cela se ferait bien entendu en lien avec les associations.

Mme la Maire pense que si l'on suivait le raisonnement de M. Touilles, c'est-à-dire recruter une armée mexicaine à chaque projet innovant à Malakoff, à chaque fois qu'un projet sort de l'ordinaire, en six mois la Ville devrait mettre la clé sous la porte. Les contraintes financières que la Ville connaît depuis des années viennent d'être rappelées avec ces 20 M€ qui ont été spoliés par l'État depuis 2018. Il a été expliqué qu'une réflexion allait être lancée dans le cadre de la construction du budget sur les moyens de maintenir le service public à flot pour les habitants et les habitantes de Malakoff. Pendant ce temps, M. Touilles voudrait que la Ville recrute 3 personnes dans le cadre de l'urbanisme transitoire, 2 autres personnes pour ceci, 4 autres pour cela, il faudrait recruter et recruter encore alors que la Ville essaie déjà de garder ses agents en place ! Heureusement que la collectivité est dotée d'un écosystème qui réfléchit et qui est très dynamique. La ressourcerie, CASACO il y a quelques années, la Tréso ou encore « Le Toboggan » forment cet écosystème de l'économie sociale et solidaire, un écosystème où il y a « social » et « solidaire ». Mme la Maire rappelle que l'économie n'est pas une compétence obligatoire de la Ville mais que celle-ci doit être à ses côtés en tant que force publique. Cette majorité est composée d'élus de gauche, engagés, progressistes qui croient aux changements de la société et qui pensent bien évidemment qu'il est possible de faire autrement que de l'économie capitaliste traditionnelle, etc. Mme la Maire ne fera pas de politique car les grands mots

parfois font peur mais Malakoff soutient cette économie sociale et solidaire parce que c'est important, parce qu'il y a des milliers de gens qui en vivent et qui, très souvent, vivent dans la précarité. Le jour où l'on verra en effet quelqu'un faire de l'argent avec de l'économie sociale et solidaire, cela se saura. Bien souvent, en particulier en petite couronne et en Ile-de-France, ce qui pèse, c'est le foncier. Ainsi, à chaque fois que la Ville aura la possibilité de déléguer à un organisme qui en a la compétence, l'expertise et les valeurs quelque chose qui puisse permettre pendant 18, 20 mois ou deux ans de faire vivre des petits artisans, des artisans, elle le fera. Ces personnes le font d'ailleurs en connaissance de cause ; elles savent très bien que leur activité ne pourra pas être pérenne mais elles tournent parfois sur d'autres initiatives d'urbanisme transitoire. Certains artistes ou artisans en Ile-de-France n'ont pas leur propre atelier et ne fonctionnent que comme cela, dans des projets portés par des villes, d'ailleurs bien souvent les mêmes. Mais encore une fois ce n'est pas la Ville elle-même qui va à chaque fois créer des micro-entreprises pour mettre des gens dedans, ce n'est pas dans ses compétences. En revanche c'est à elle de porter, d'accompagner et de soutenir ces projets. Il lui arrive même de rentrer parfois au sociétariat de certaines SIC, ce qui ne manque pas de soulever des débats au sein de ce conseil municipal (« Vous mettez de l'argent, vous allez prendre des actions, c'est un scandale ! ») parce qu'il y a malgré tout des personnes qui n'ont pas encore bien compris ce qu'était l'économie sociale et solidaire, un concept que la Ville est fière de porter.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote et note le vote contre de M. Touailles.

DEL2024_117 : Avenant 1 à la convention de mise à disposition au SIPPEREC d'une partie du terrain du stade Lénine pour la création et l'exploitation d'une centrale de géothermie.

Rapporteur : Mme Trichet-Allaire

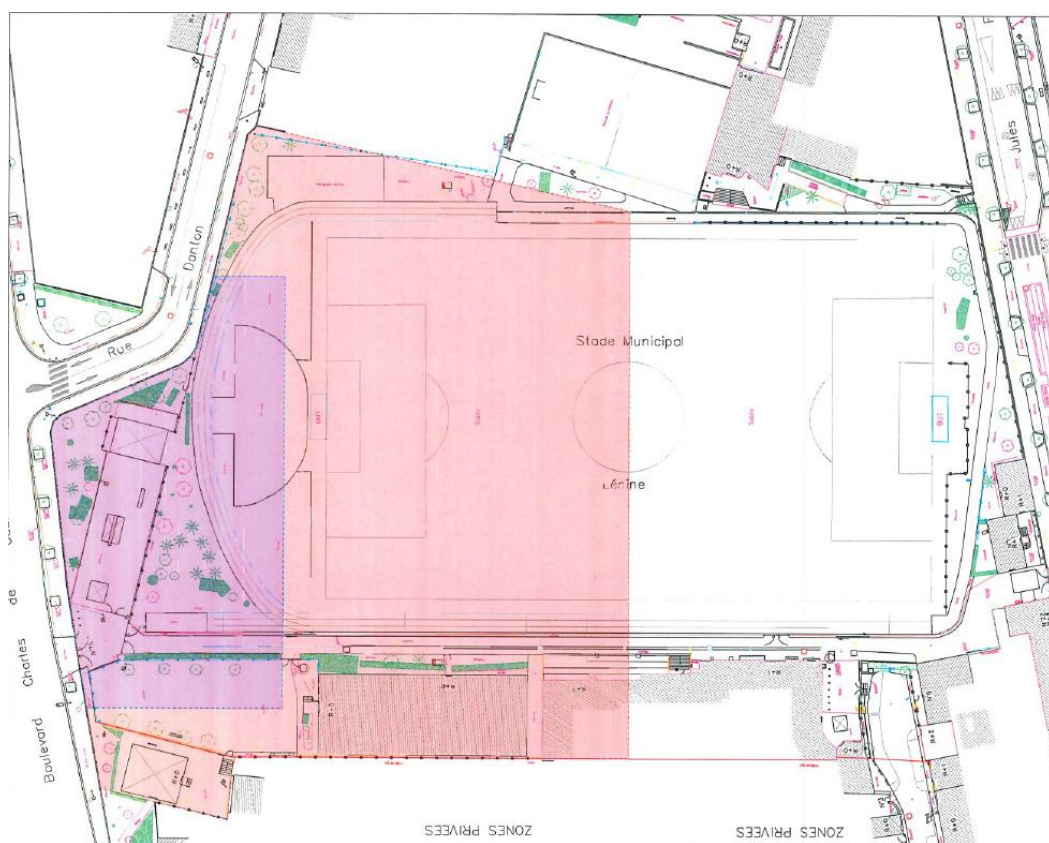
Mme la Maire rappelle qu'ils ont tous voté ce projet de géothermie car il s'agit d'un projet ambitieux.

Mme Trichet-Allaire précise qu'il s'agit d'un avenant à la convention de mise disposition au SIPPEREC d'une partie du terrain.

Cette délégation de service public avec le SIPPEREC a été conclue pour une durée de 32 ans. Or, la convention prévoyant une durée de 30 ans, il convient de prolonger cette durée. D'autre part, un autre sujet très technique concerne la destination d'une des emprises qui ne correspondait aux besoins des travaux. Toutes les annexes apportent des explications détaillées.

Par une délibération du 28 juin 2017, la Ville de Malakoff a adhéré à l'option géothermie dans le cadre de la compétence « Développement des énergies renouvelables » transférée au SIPPEREC. Afin d'exercer cette compétence, le SIPPEREC a besoin d'un terrain pour implanter la centrale de géothermie, qui sera exploitée.

Le terrain du stade Lénine étant en capacité d'accueillir ce type d'équipement, la Ville de Malakoff a mis à disposition du SIPPEREC, par le biais d'une convention datée des 26 juin et 2 août 2019, deux emprises situées sur ce terrain, pour la phase chantier et la phase exploitation. Ces emprises, localisées sur une partie de la parcelle cadastrée I n°111, sont imbriquées, l'emprise de la phase chantier d'une surface de 8 400 m² intégrant l'emprise de la phase exploitation d'une surface de 2 150 m² (en violet) et une surface supplémentaire de 6 250 m² (en rose).



Le 3 avril 2024, le SIPPAREC a conclu une délégation de service public pour la création et l'exploitation du réseau de géothermie avec la SPL GéoMalak pour une durée de 32 ans, à compter du 9 avril 2024. La précédente convention prévoyant une durée de 30 ans, il est nécessaire de l'adapter. Également, les recherches sur le terrain du stade Lénine ont mis en évidence l'existence d'une servitude *non aedificandi*, grevant une partie de la parcelle cadastrée I n°111, empêchant les constructions le long du bâtiment de France TV, ce qui nécessite une modification des emprises. De plus, une emprise spécifique doit être mise à disposition pour les périodes de maintenance des équipements. Ainsi, le projet d'avenant prévoit :

- une emprise pour la phase exploitation, d'une surface de 1 278 m² (en jaune)
- une emprise pour la phase maintenance, d'une surface de 1 927 m², comprenant l'emprise pour la phase exploitation et une emprise complémentaire de 649 m² (orange/marron)
- une emprise pour la phase chantier, d'une surface de 6 200 m², comprenant l'emprise pour la phase maintenance et une emprise complémentaire de 4 273 m² (bleu)

A l'unanimité 38 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Rault, Mme Hammache). Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition du terrain nécessaire à la création d'un réseau de géothermie, gestion et exploitation des réseaux de production de distribution et de livraison d'énergie calorifique. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document à l'exclusion des avenants.

***Mme la Maire** précise que cette délibération va permettre de mettre à disposition le terrain pour les travaux qui commenceront normalement en novembre puisque la foreuse arrive plus tôt que prévu et que l'installation est déjà en place. 1 800 mètres sous terre seront ainsi forés pour avoir accès la géothermie dont M. Toueilles profitera puisqu'elle permettra d'alimenter tous les logements sociaux raccordables sur la ville.*

***M. Toueilles** indique que la géothermie est une grande avancée écologique mais Malakoff compte énormément de carrières. De fait, tous les tests nécessaires ont-ils été réalisés pour éviter ce qu'il s'est passé au nord de Strasbourg, c'est-à-dire un tremblement de terre d'une magnitude de 3,1 avec pour responsables les activités de la centrale géothermique de Rittershoffen ? C'est donc une question simple : tous les tests ont-ils été faits ?*

***Mme Trichet-Allaire** confirme que tous les tests ont déjà été effectués. Par ailleurs, ce n'est pas du tout le même projet : à Strasbourg la centrale exploite une géothermie beaucoup plus profonde. Ce risque n'existe donc pas du tout à Malakoff où le forage ne se fera que sur 2 km. Il existe de la géothermie en très grande profondeur qui se passe très bien mais le cas de Strasbourg s'explique aussi par une erreur humaine.*

***Mme la Maire** remercie M. Toueilles d'avoir posé cette très bonne question. Des réunions se sont tenues sur ce sujet, dont la dernière avec des riverains, et cette question est bien entendu venue sur la table. Les techniciens de la SPL du SIPPEREC ont parfaitement répondu parce qu'ils connaissent bien le sujet et ont donc rassuré tout le monde. Bien entendu, la première chose qui a été faite est l'étude du sous-sol. Mme la Maire rappelle qu'il n'y a pas de carrière à cet endroit et qu'ils travaillent au moins depuis 2018 sur ce projet de géothermie. Ils arrivent aujourd'hui en phase opérationnelle et sont ravis de débiter la mise en service à l'automne 2026.*

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix et remercie les élus pour cette belle unanimité.

VOEUX

DEL2024_121 : Vœu pour les 50 km/h sur le Boulevard Périphérique parisien et au-delà pour l'ambition d'une réelle transformation.

Rapporteur : Mme Ibos

Mme Ibos présentera ce vœu en faveur de la vitesse réduite à 50 km/h sur le boulevard périphérique parisien et, au-delà, pour l'ambition d'une réelle transformation. Il s'agit d'un vœu de la majorité municipale et Mme Ibos s'exprimera donc pour les élus de cette majorité. Elle ne lira pas le vœu en totalité parce qu'il est un peu long et parce que les membres du conseil municipal l'ont reçu sur leur tablette mais elle en reprendra les arguments essentiels et l'intégralité de la dernière partie concernant le vœu en lui-même.

Le boulevard périphérique a été créé dans les années 1970 et est devenu un axe de circulation complètement saturé, source majeure de pollution atmosphérique mais aussi de pollution visuelle et sonore, symbole désormais d'un héritage du passé, obsolète, et qui représente de plus une réelle fracture sociale et écologique.

La commune de Malakoff est très directement concernée puisqu'elle jouxte le périphérique. Cette réduction de la vitesse à 50 km/h paraît donc une mesure indispensable et urgente pour répondre aux enjeux de santé publique, de sécurité routière et de fluidité du trafic. Et ce doit être une première étape. Les premières victimes du boulevard périphérique sont avant tout les classes populaires. En effet, les riverains et les riveraines du périphérique habitent pour 40 % dans des logements sociaux. À Malakoff, ce sont 5 000 personnes qui sont directement impactées par les nuisances du boulevard périphérique et les conséquences pour la santé sont graves. Sans rentrer dans les détails et sans

vouloir dramatiser, en Ile-de-France, 7 900 décès prématurés sont liés directement aux pollutions périphériques à cause de la très forte concentration en particules fines, et les enfants sont particulièrement vulnérables.

Le périphérique, c'est aussi des nuisances sonores. Selon Bruitparif, une réduction de la vitesse à 50 km/h permettrait de diviser par deux au niveau du bruit, ce qui améliorerait évidemment la qualité de vie des riverains.

Abaissier la vitesse à 50 km/h, c'est aussi une question de sécurité. Dans les faits, car il faut être réaliste, il est rare que les automobilistes atteignent ces 50 km/h dans la journée compte tenu des ralentissements ; la vitesse est plutôt de l'ordre de 36 km/h. Néanmoins, il y a tout de même des moments où des automobilistes se permettent des pointes bien au-delà. Il faut savoir que lorsque la vitesse est réduite les accidents sont bien évidemment diminués, et même considérablement. Ce sont donc des vies qui sont ainsi sauvées.

Contrairement à ce que certains pensent, réduire la vitesse ne va pas ralentir le trafic, bien au contraire. Cela permettrait de rendre la circulation plus régulière, de faciliter l'insertion des véhicules, de réduire ce que l'on appelle « l'effet accordéon » qui favorise la congestion et les embouteillages et qui augmente encore plus les émissions de particules fines et de gaz à effet de serre.

Au-delà de cette première étape, la municipalité porte une vision plus ambitieuse encore : transformer le périphérique en boulevard urbain. Cette « boulevardisation » est une réponse aux enjeux de pollution et de solidarité territoriale. Les élu·e·s de Malakoff et de Paris 14^e sont conjointement favorables à une intégration plus harmonieuse de la métropole.

Cette transformation va de pair avec des investissements massifs dans les transports en commun et les mobilités douces afin de proposer de véritables alternatives à la voiture. La gratuité des transports doit par ailleurs être rapidement engagée. De nouvelles recettes transports doivent être créées et de manière progressive pour s'adapter à la réalisation de projets transports. L'État doit s'engager à créer de réelles conditions à la mixité sociale au cœur de la métropole francilienne en permettant de rapprocher les lieux de vie des classes moyennes et populaires de leurs lieux de travail.

Le périphérique représente donc une injustice sociale et environnementale. Les classes populaires vivent aux premières lignes face à ce scandale sanitaire et payent le prix fort de la dépendance à la voiture. L'abaissement de la vitesse à 50 km/h fait partie des actions engagées pour corriger cette situation au même titre que l'augmentation de l'offre publique de transports en commun, sa gratuité, la construction de passerelles piétons et vélos, qui permettraient de proposer de réelles alternatives à l'automobile et ainsi de réduire le trafic sur le périphérique.

Le temps est venu d'agir pour la santé, la sécurité et la qualité de vie des habitantes et des habitants de Malakoff en particulier et d'Ile-de-France en général. Dans ce sens, dans le cadre du nouveau Plan Climat 2026-2030 de la Ville de Paris, la voie dédiée au covoiturage et aux transports publics qui a été très efficace lors des Jeux Olympiques 2024 sera pérennisée. C'est donc une autre solution qui va dans le bon sens.

L'avenir du territoire passe par un apaisement du boulevard périphérique, qui ne doit plus être une frontière infranchissable.

Mme Ibos donne lecture du vœu présenté ce soir par les élus de Malakoff qui émettent donc le vœu que :

- la Région Ile-de-France respecte ses engagements du Plan des Mobilités à 2030, qu'elle engage la gratuité des transports en commun, qu'elle finance à nouveau l'achat de véhicules propres ;
- l'État ne soit pas bloquant et facilite l'abaissement de la vitesse à 50 km/h ;
- l'État et la Région s'engagent à renforcer la qualité du réseau et de service de transport public, développent ses interconnexions et la prolongation des lignes du tramway en direction des villes voisines de Paris ;
- parallèlement, l'État s'engage enfin dans la lutte contre la spéculation immobilière en généralisant l'encadrement des loyers, en libérant du foncier, en revenant sur les ponctions opérées sur les finances des bailleurs sociaux, afin de rendre le cœur de métropole à la mixité sociale et rapprocher ainsi les lieux de vie des classes moyennes et populaires de leurs lieux de travail ;
- les décisions concernant l'avenir du boulevard périphérique se fassent en concertation avec l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France.
- L'État et la Région s'engagent également dans la construction de murs antibruit, d'écrans végétalisés, de passerelles piétons-vélos.

Mme Ibos rajoutera un dernier point qui n'est pas écrit dans le document remis. Un débat s'est

engagé au sein de la majorité municipale à la suite d'un petit quiproquo. Un argument qui avait été avancé n'a pas été repris mais il est en fait tout à fait juste. Si les membres du conseil municipal en sont d'accord, cette proposition sera donc rajoutée au vœu :

- lancer des études pour la construction d'une nouvelle rocade métro [et non pas une nouvelle rocade voiture, ce qui a donné lieu au quiproquo] plus proche de Paris que la ligne 15, pour renforcer le report voiture-transports en commun et dé-saturer les lignes telles que la ligne 13.

Mme Ibos remercie les élus pour leur vote sur ce vœu.

Symbole de la modernité des années 1970, le Boulevard Périphérique est devenu un axe de circulation sursaturé, source majeure de pollution atmosphérique, visuelle et sonore, symbole désormais d'un héritage du passé, obsolète et d'une réelle fracture sociale et écologique. Chaque jour, ce sont 1,2 million de véhicules qui empruntent cette voie, dont 80 % avec un conducteur seul à bord. En tant qu'élu.es de Malakoff, ville jouxtant le périphérique et directement concernée, nous affirmons que transformer le périphérique en boulevard urbain, avec comme première étape la réduction de la vitesse à 50 km/h, est une mesure indispensable et urgente pour répondre aux enjeux de santé publique, de sécurité routière et de fluidité du trafic.

Les premières victimes du Boulevard Périphérique sont les classes populaires. Ce sont 5 000 personnes qui à Malakoff sont directement impactées. En effet, les riverain.es du périphérique, dont 40 % habitent dans des logements sociaux, sont parmi les plus exposé.es à la pollution atmosphérique et sonore. La pollution de l'air liée au trafic routier provoque chaque année 7 900 décès prématurés en Île-de-France à cause de la forte concentration de particules fines. Les conséquences sont graves : maladies respiratoires, cardiovasculaires, cancers, sans parler des effets sur les enfants, particulièrement vulnérables. Par exemple, le risque d'asthme augmente de 30% chez les personnes vivant à moins de 500 mètres d'un grand axe routier. Les nuisances sonores ne sont pas en reste : selon Bruitparif, une réduction de la vitesse à 50 km/h permettrait de diminuer de 2,8 décibels le bruit subi par les riverain.e.s, soit quasiment un niveau de bruit divisé par deux, un gain non négligeable qui améliorerait leur qualité de vie.

Abaissier la vitesse à 50 km/h n'est pas seulement une question de pollution, c'est aussi une question de sécurité. Dans les faits, la vitesse moyenne en journée est déjà plutôt de l'ordre de 36 km/h. Lorsque la vitesse a été réduite de 80 à 70 km/h en 2013, les accidents corporels ont chuté de 19 %, et de 25 % pour les deux-roues motorisés. En abaissant la vitesse à 50 km/h, la distance de freinage passe de 47 à 28 mètres, une différence qui peut sauver des vies. La droite régionale, en s'opposant à cette mesure, ignore délibérément ces chiffres et fait le choix de la pollution et du risque d'accidents.

Contrairement à ce que certains pensent, réduire la vitesse ne ralentit pas le trafic, bien au contraire. Depuis la réduction de la vitesse à 70 km/h, la vitesse moyenne a augmenté de 18 % le matin et de 12 % le soir aux heures de pointe, selon la Préfecture de Police. Un passage à 50 km/h permettrait de rendre la circulation plus régulière, faciliter l'insertion des véhicules et réduire l'effet « accordéon » qui favorise la congestion et les embouteillages avec l'impact à la hausse sur les émissions de particules fines et de gaz à effet de serre que l'on connaît.

Mais au-delà de cette première étape, nous portons une vision ambitieuse : la transformation du périphérique en boulevard urbain. Cette "boulevardisation" est une réponse aux enjeux de pollution et de solidarité territoriale. Les élu.e.s de Malakoff et de Paris 14^e sont conjointement favorables à une intégration plus harmonieuse de la métropole. Pour que cette transformation soit réussie, il est impératif d'investir massivement dans les transports en commun et les mobilités douces afin de proposer de véritables alternatives à la voiture. La gratuité des transports doit par ailleurs être rapidement engagée, par la création de nouvelles recettes transports et de manière progressive pour s'adapter à la réalisation des projets transports et à la capacité de flux. L'État doit engager à créer les réelles conditions à la mixité sociale au cœur de la métropole francilienne en permettant de rapprocher les lieux de vie des classes moyennes et populaires de leurs lieux de travail.

Ainsi, nous ne pouvons ignorer l'injustice sociale et environnementale que représente le périphérique. Les classes populaires vivent en première ligne face à ce scandale sanitaire et payent le prix fort de notre dépendance à la voiture. L'abaissement de la vitesse et la réduction du trafic doivent être des actions engagées pour corriger cette situation. Dans le même temps, l'augmentation de l'offre publique de transports en commun, sa gratuité, la construction de passerelles piétons et vélos,

permettraient de proposer de réelles alternatives pour les Francilien.nes à l'automobile et donc réduire le trafic sur le périphérique.

Le temps est venu d'agir pour la santé, la sécurité et la qualité de vie des habitant·es de Malakoff en particulier et d'Île-de-France en général. Dans ce sens, dans le cadre du nouveau Plan Climat 2026-2030 de la Ville de Paris, la voie dédiée au covoiturage et aux transports publics très efficace lors des Jeux Olympiques 2024 sera pérennisée. Par ailleurs, en réduisant la vitesse à 50 km/h sur le périphérique, nous posons les bases d'une métropole plus apaisée et plus juste, où Parisien·nes et Francilien·nes respireront un air plus sain et partageront un espace de vie commun, moins bruyant, moins pollué et plus sécurisé. L'avenir du territoire passe par un apaisement du Boulevard Périphérique, qui ne doit plus être une frontière infranchissable. Nous avons un seul et même destin de vie et ce n'est qu'en levant cette frontière que nous pourrons donner un second souffle à l'équité territoriale, résoudre la crise du logement et partager la richesse équitablement.

Pour tous les constats posés plus haut, les élu·e·s du Conseil municipal, réunis ce mercredi 16 Octobre 2024, considèrent comme nécessaire d'abaisser la vitesse à 50 km/h sur le Boulevard Périphérique afin de :

- Tenir compte des enjeux de santé publique, de justice sociale et de justice climatique
- Protéger la santé des habitant·e·s qui constitue une urgence absolue
- Renforcer la sécurité routière en préservant des vies
- Fluidifier le trafic et penser à long terme
- Faire de ce choix une question de justice environnementale
- Œuvrer pour une métropole apaisée.

En conséquence, les élu·e·s de Malakoff émettent le vœu que :

- la Région Ile-de-France respecte ses engagements du Plan des Mobilités à 2030, qu'elle engage la gratuité des transports en commun, qu'elle finance à nouveau l'achat de véhicules propres
- l'État ne soit pas bloquant et facilite l'abaissement de la vitesse à 50km/h
- l'État et la Région s'engagent à renforcer la qualité du réseau et de service de transport public, développent ses interconnexions et la prolongation des lignes du tramway en direction des villes voisines de Paris
- parallèlement, l'État s'engage enfin dans la lutte contre la spéculation immobilière en généralisant l'encadrement des loyers, en libérant du foncier, en revenant sur les ponctions opérées sur les finances des bailleurs sociaux, afin de rendre le cœur de métropole à la mixité sociale et rapprocher ainsi les lieux de vie des classes moyennes et populaires de leurs lieux de travail.
- l'État et la Région Ile-de-France s'engagent également la construction de murs anti bruits, d'écrans végétalisés, de passerelles piétons-vélos
- les décisions concernant l'avenir du boulevard périphérique se fassent en concertation avec l'ensemble des collectivités de l'Ile-de-France et les habitant.es.
- soit lancer des études pour la construction d'une nouvelle rocade métro plus proche de Paris que la ligne 15, pour renforcer le report voiture-transports en commun et dé-saturer les lignes telle que la ligne 13.

Par 32 voix POUR dont 8 mandats (M. Rajzman, M. Hemidi, M. Aouad, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Alaudat, Mme Rault) 3 CONTRE (M. Touailles, Mme Hammache, M. Vernant) 2 ABSTENTIONS (M. Bresset, M. Pronesti). Les élu.e.s de Malakoff émettent le vœu que :

- la Région Ile-de-France respecte ses engagements du Plan des Mobilités à 2030, qu'elle engage la gratuité des transports en commun, qu'elle finance à nouveau l'achat de véhicules propres
- l'État ne soit pas bloquant et facilite l'abaissement de la vitesse à 50km/h
- l'État et la Région s'engagent à renforcer la qualité du réseau et de service de transport public, développent ses interconnexions et la prolongation des lignes du tramway en direction des villes voisines de Paris

- parallèlement, l'État s'engage enfin dans la lutte contre la spéculation immobilière en généralisant l'encadrement des loyers, en libérant du foncier, en revenant sur les ponctions opérées sur les finances des bailleurs sociaux, afin de rendre le cœur de métropole à la mixité sociale et rapprocher ainsi les lieux de vie des classes moyennes et populaires de leurs lieux de travail.
- l'État et la Région Ile-de-France s'engagent également la construction de murs anti bruits, d'écrans végétalisés, de passerelles piétons-vélos
- les décisions concernant l'avenir du boulevard périphérique se fassent en concertation avec l'ensemble des collectivités de l'Ile-de-France et les habitants.
- soit lancer des études pour la construction d'une nouvelle rocade métro plus proche de Paris que la ligne 15, pour renforcer le report voiture-transports en commun et dé-saturer les lignes telles que la ligne 13.

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Vous proposez un vœu pour appuyer la décision d'Anne Hidalgo de passer le périphérique parisien de 70 à 50 km/h et, au-delà, en voulant le transformer en boulevard urbain et en faisant de la bande de Paris 2024 une voie de covoiturage. Pour resituer, Anne Hidalgo est la Maire de Paris qui a récolté 1,75 % des voix lors de la dernière élection présidentielle et qui n'hésite pas à utiliser un Falcon puis à prendre un hélicoptère pour faire 82 km pour se rendre sur le Tour de France.

La moitié des automobilistes qui utilisent le périphérique (plus de 500 000 trajets par jour) habitent la petite couronne. 85 % des utilisateurs sont des habitants de la banlieue et la majorité sont des employés et des ouvriers. Les automobilistes qui prennent leur voiture et le périphérique ne le font pas par plaisir mais bien par obligation pour aller travailler. Mais vous avez décidé de suivre la politique d'Anne Hidalgo sur à peu près tout, comme pour la zone à faibles émissions pour laquelle vous avez voté et qui interdira tous les véhicules dans la zone de la A86, sauf les voitures électriques, les voitures Crit'Air 1 et les voitures Crit'Air 2 essence d'ici 3 ans et demi. Ces véhicules sont les plus chers à l'achat et ce sont les classes populaires et moyennes qui paieront les conséquences de vos décisions. Comme Anne Hidalgo, qui a décidé de faire de Paris un parcours du combattant presque inaccessible aux voitures, vous avez décidé d'installer des sens interdits au hasard à Malakoff, ce qui a des conséquences sur le temps de trajet des automobilistes qui travaillent, ce qui a par effet de bande des conséquences sur leur santé puisque l'on sait que l'augmentation du temps de trajet des travailleurs augmente les risques psychosociaux. Pour argumenter, vous invoquez alors les conséquences graves comme les maladies respiratoires, cardio-vasculaires ou cancers.

Notre groupe prône deux solutions qui auraient un effet immédiat et efficace. Tout d'abord, des transports en communs gratuits. Ensuite, la couverture du périphérique puisque aujourd'hui seulement 7,3 km sont couverts sur les 21 couvrables. Il est possible de couvrir le périphérique sur une grande partie avec des techniques de béton dépolluant, de filtration électrostatique de particules, de systèmes de ventilation qui absorbent la pollution dans les tunnels en la filtrant afin que l'air qui ressort des tunnels soit moins pollué, techniques déjà utilisées en Norvège et au Japon. Cela aura des conséquences positives sur le bruit, l'environnement et la santé. De plus, cela rajoutera de l'espace disponible pour végétaliser. Mais, évidemment, cela coûte de l'argent, beaucoup d'argent, et l'État préfère gaver les très riches de ce pays plutôt que d'investir massivement dans de grands projets comme la France a déjà fait au moment de l'installation du réseau ferré, autoroutier ou des télécommunications.

Nous nous inscrivons dans la continuité du combat historique qu'ont mené les Malakoffiots pour la couverture du périphérique. Rappelons que Bernard Arnault a une empreinte 1 270 fois supérieure à celle d'un Français moyen. Les 1 % les plus riches émettent autant de gaz à effet de serre que les deux tiers des plus pauvres. Les 12 milliardaires les plus riches rejettent davantage d'émissions de CO₂ que la consommation énergétique de 2,1 millions de foyers. Rajoutez à cela que les émissions des 1 % les plus riches proviennent principalement des biens de luxe et non de l'essentiel.

Il existe plein de propositions pour être efficace écologiquement, comme mettre en place une taxe sur les dividendes pour les entreprises ne respectant pas l'Accord de Paris, mettre fin aux niches fiscales climaticides comme celle du kérosène aérien, conditionner chaque euro de financement public à des objectifs climatiques, mettre en place une trajectoire de réduction contraignante des émissions des multinationales.

La réalité est donc celle-ci : plutôt que de faire trinquer les travailleurs de ce pays, il faut faire payer

les véritables pollueurs. Cela pourra financer la couverture du périphérique et donc réduire drastiquement les nuisances sonores, les problèmes de santé et écologiques. La culpabilisation des classes populaires et moyennes en ce qui concerne l'écologie est une diversion. Ceux qui veulent interdire la voiture se trompent de cible. Faire du greenwashing pour récolter des voix n'est pas efficace en matière d'écologie ni de santé. L'écologie ne doit pas servir de paravent à la justice sociale, sinon nous n'aurons ni la transition écologique qui est nécessaire, ni la justice sociale.

Vous qui vous dites des partisans de la démocratie participative – ce que vous n'êtes en rien – devriez prôner un référendum au niveau de la région Ile-de-France afin que les habitants puissent décider plutôt que de suivre une Maire en perdition qui a jeté par la fenêtre 1,4 milliard pour rendre la Seine baignable.

Nous voterons donc contre ce vœu qui est déconnecté de la réalité des gens et des enjeux écologiques et sanitaires mais qui s'inscrit simplement dans la détestation des automobilistes, souvent des travailleurs, souvent des ouvriers, souvent des employés de la région plutôt que de s'attaquer à la véritable racine du problème. »

Mme Jannès remercie la majorité pour ce vœu. Elle fera quelques petites remarques sur la forme et une demande d'ajout sur le fond.

Concernant l'avant-dernier alinéa du vœu : « les décisions concernant l'avenir du boulevard périphérique se fassent en concertation avec l'ensemble des collectivités de l'Ile-de-France », elle propose d'ajouter « et des habitant·e·s ». Par ailleurs, Mme Jannès pense qu'il y a peut-être un engagement de la Ville elle-même à faire valoir dans le texte. Il faudrait donc peut-être dire « On demande que l'État et la Région s'engagent à [...] et, pour sa part, la Ville de Malakoff s'engage à [...] vis-à-vis des habitants.

Mme la Maire accepte cette proposition.

Mme Jannès aurait par ailleurs interverti les deux derniers items car on ne sait pas trop qui s'engage à quoi sur les décisions concernant l'avenir du boulevard périphérique. Il faudrait poursuivre à la suite de « L'État et la Région [...] ». Même commentaire pour « s'engagent également dans la construction de murs antibruit [...] où l'on ne sait pas qui doit le faire.

Mme la Maire note cette demande.

Mme Ghiati indique que le groupe Communistes et Citoyen·ne·s votera bien entendu ce vœu, tout d'abord parce qu'il est proposé par la majorité mais surtout parce que l'histoire de la ville a toujours été de protéger les populations de l'ensemble des nuisances sonores ou de la pollution. La bataille sur le périphérique s'entend également par la mobilisation de financements permettant l'amélioration du cadre de vie pour éviter toutes ces nuisances mais surtout par le développement des transports. Malakoff dispose aujourd'hui d'un réseau extrêmement important qui fait l'attractivité de la ville et qui bénéficie également à de nombreux Malakoffiots puisque les moyens de déplacement pour les habitants de la ville sont tout d'abord le mode piéton, puis les transports en commun et le vélo, la voiture venant derrière.

Ce vœu répond aux deux objectifs très importants, à la fois la réduction des pollutions et des nuisances sonores mais il revendique aussi la protection des populations par des outils divers et le développement des transports collectifs, sachant que la gratuité ne pourra se faire au regard de l'ensemble des projets de transports que par étapes. La première étape, très importante pour la jeunesse puisqu'il en a été question ici, s'adressera aux moins de 25 ans. C'est une mesure qui pourrait être mise en place dès à présent et qui, en fonction des nouvelles recettes transports qui pourraient être mobilisées sur l'Ile-de-France, pourrait ensuite être mise en place pour d'autres populations afin d'arriver à la gratuité totale.

Les élus du groupe Communistes et Citoyen·ne·s ne souhaitent pas – et Mme Ghiati pense que ce vœu le dit bien –, comparativement à d'autres, opposer les populations, celles qui aujourd'hui subissent les nuisances sonores et les pollutions et celles qui subissent un manque de développement des transports et qui, faute d'alternatives, sont obligées de prendre leur véhicule. Les élus de ce groupe ne souhaitent être dans cette posture qu'ils laissent – et cela a été le cas à la Région – à la droite régionale et à l'extrême-droite qui, en utilisant la vitesse réduite à 50 km/h, fait de ce combat le combat de l'opposition des populations. Pour eux, élus de gauche, il n'est pas question d'être dans cette opposition qu'ils laissent à la droite et à l'extrême-droite. Ils demandent donc que l'Ile-de-France, avec les modifications législatives – parce que pour faire du transport, pour avoir de nouvelles recettes il faut aussi que le gouvernement fasse voter de nouvelles recettes, ce qu'il refuse aujourd'hui puisqu'il a refusé des propositions pour de nouvelles recettes qui lui ont été faites...

Ce vœu reprend donc l'ensemble des enjeux qui semblent extrêmement importants pour les populations franciliennes mais surtout pour les populations malakoffiotes qui sont au premier rang des

pollutions sonores et autres.

En dehors du fait que ce vœu reprend cette nouvelle rocade qui faisait d'ailleurs partie du programme régional de la gauche, les élus du groupe Communistes et Citoyen·ne·s ont deux remarques à faire : Il y a un petit problème sur les considérant : « Que l'État ne soit pas bloquant et facilite l'abaissement de la vitesse à 50 km/h ».

Mme Ghiati propose par ailleurs d'ajouter les termes « et de service » à l'alinéa suivant : « Que l'État et la Région s'engagent à renforcer la qualité du réseau et de service de transport public ». Il ne s'agit pas en effet simplement du réseau mais des services qui vont avec. Leur importance s'est vue en effet lorsque la mobilisation de personnel pour rendre le service de meilleure qualité a été extrêmement appréciée.

M. Bresset indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff considèrent que les objectifs de ce vœu sont des plus louables, tant au niveau de la réduction des nuisances sonores, de la pollution que de la diminution des accidents. Il semble toutefois que, si la réduction de la vitesse à 50 km/h peut être effectivement envisageable, toutes les études ne sont pas tout à fait d'accord sur son efficacité. Les élus du groupe pensent surtout que la question relative à la « boulevardisation » est un peu trop utopique. Supprimer le périphérique – ce qui revient à peu près au même résultat –, pourquoi pas, mais pour le remplacer par quoi ? Il y aura toujours des gens, notamment des artisans, qui auront besoin de contourner Paris en véhicule car ils ne pourront pas le faire en transports en commun. La disparition définitive du boulevard périphérique apparaît donc comme un projet plutôt utopique pour l'instant et il y a peut-être d'autres solutions. Ils sont donc là plutôt dans le rêve, c'est pourquoi les élus Renaissance Malakoff s'abstiendront sur ce vœu.

M. Vernant donne lecture de son intervention : « Depuis le 1^{er} octobre la Mairie de Paris a décidé d'abaisser la vitesse sur le périphérique de 70 à 50 km/h. Cette décision précipitée a été prise sans aucune étude d'impact, pire, aucun bilan n'a été réalisé sur la baisse de vitesse de 80 à 70 km/h décidée en 2013. Une vraie concertation, ce n'est pas seulement organiser de gros séminaires, une vraie concertation implique que des études soient menées en amont afin d'éclairer les zones d'ombre. À ce titre, il faut reconnaître quand même que ce vœu a le mérite d'exister, celui de permettre le débat en conseil municipal alors qu'étrangement rien n'impose dans les textes de consulter les communes limitrophes du périphérique.

Cette situation, qui conduit Paris à prendre des décisions seule, est assez étrange. On sait qu'environ la moitié des usagers du périphérique ne sont pas parisiens. L'Union populaire considère ces mesures comme inopportunes car, si en journée cette décision d'abaissement de la vitesse aura effectivement un impact très limité à cause des embouteillages, il n'en va pas de même pour les personnes travaillant de nuit, aux horaires décalés, qui voient leurs trajets ralentis. Les plus précaires risquent une nouvelle fois, après la ZFE qui vise à interdire progressivement les véhicules les plus polluants mais sans mettre les moyens nécessaires pour aider les Français à changer de voiture, vont assimiler l'écologie à un pacte antisocial alors que nous avons besoin au contraire de solliciter l'adhésion de la population pour relever le grand défi climatique face à nous.

La Mairie avance que cette décision va permettre de lutter contre la pollution. Or, l'ADEME, l'agence de l'environnement, a démontré dans un rapport de 2014 que cette baisse de vitesse n'a qu'un impact modéré sur la qualité de l'air, voire un impact négatif. Nous ne pouvons donc pas exclure, du moins l'ADEME ne l'exclut pas, que la baisse de vitesse ait un impact négatif sur la qualité de l'air, ce qui est contraire à l'objectif recherché.

Nous demandons donc la suspension de cette mesure afin qu'une large concertation soit ouverte, ce qui mériterait également d'évaluer la proposition évoquée par Mme Ibos de réserver une voie du périphérique au covoiturage, une proposition à laquelle nous ne sommes pas forcément hostile a priori mais qu'il faut également étudier.

Le bruit est un vrai sujet mais il semble qu'il y a d'autres moyens pour atteindre cet objectif qui vise effectivement à protéger les riverains, comme par exemple davantage de murs antibruit. Là encore, une étude aurait été bien utile pour nous éclairer.

Enfin, pour mettre en place des alternatives à la voiture il faut effectivement renforcer les transports en commun, non pas en privatisant comme le veulent la Région et le gouvernement mais en renforçant les moyens de la RATP et de la SNCF ainsi que les dessertes proposées aux habitants. Plus on ira vite sur la mise en place des lignes 15 et 16 du super-métro, plus vite ils pourront offrir des alternatives à la voiture aux habitants en petite couronne.

Pour toutes ces raisons l'Union populaire s'opposera à ce vœu. »

Mme Parmentier est très étonnée de la teneur des débats et du contenu de cette opposition de gauche qui vient leur expliquer qu'ils risquent de provoquer un combat entre les populations parce

qu'une Maire de Paris très méchante menacerait d'interdire la voiture. Il faut tout d'abord replacer un peu le débat : il n'est pas question d'interdire la voiture mais de diminuer la vitesse, ce qui n'empêche pas les gens d'utiliser leur voiture pour leurs déplacements quand ils en ont besoin. Il ne faut pas confondre le débat sur la ZFE, qui est un débat portant sur le changement de voiture pouvant effectivement impacter les couches populaires, avec l'abaissement de la vitesse sur le périphérique. Mme Parmentier est donc très surprise d'entendre ce qu'elle entend.

Quand à Mme Hidalgo, heureusement qu'elle est là car elle n'est pas tellement aidée par la Région qui ne fait rien sur le plan climatique, qui pédale avec les transports et qui s'oppose pleinement à la gratuité des transports, etc., ni par l'État qui se désengage complètement sur le volet écologique (pesticides, etc.). Pour une fois qu'il y a une municipalité en proximité qui va dans le bon sens pour réduire les pollutions, ils peuvent la soutenir.

Mme Parmentier pense par ailleurs qu'il serait temps d'actualiser les chiffres du rapport de 2014. Tous les rapports d'Airparif sont extrêmement clairs sur la baisse de pollution quand on réduit la vitesse de circulation et sur la baisse du bruit. On sait que cela concerne quand même 550 000 personnes qui vivent à proximité et, comme Mme Ibos l'a rappelé dans le vœu, ce sont essentiellement des populations fragiles.

Mme Parmentier ne comprend donc pas la posture qui consiste à diviser, à opposer, à aller chercher on ne sait quoi de politique politicienne. Elle a assisté à des débats de gens qui étaient totalement opposés au vélo puis qui sont quand même arrivés à se dire qu'il fallait faire quelques pistes cyclables, sinon ils ne seraient pas élus la fois d'après. Même à droite certains maires commencent à s'intéresser de près à la place des multi-usages et à la réduction de la place de la voiture parce que c'est un vrai problème de santé publique.

Les chiffres sont extrêmement clairs parce que les études sont menées depuis maintenant longtemps sur la réduction de la place de la voiture et sur la réduction de la vitesse qui ont un effet extrêmement positif sur la qualité de l'air, sur le bruit et, de manière générale, sur la qualité de l'habitat. Mme Parmentier ne comprend donc pas les interventions sur ce sujet qui visent à cliver une fois de plus.

Bien entendu, comme cela est dit dans le vœu, une politique écologique ne tient pas qu'à cela mais il s'agit ici de soutenir ce vœu qui ne va que dans le bon sens. Cette mesure n'est effectivement pas suffisante pour régler tous les problèmes écologiques mais elle semble nécessaire et les élus du groupe Socialistes et apparentés la soutiendront.

M. Brice remercie Mme Ibos de vœu qu'ils vont voter avec enthousiasme pour les raisons que Mme Ghiati a très bien justifiées.

M. Aarsse partage l'étonnement de certains élus à l'écoute de certains propos : entendre certains élus de gauche hurler avec la droite le fait toujours doucement sourire.

M. Aarsse entend la question des artisans mais ceux-ci sont finalement minoritaires dans les véhicules en déplacement. L'idée n'est pas d'enlever les véhicules des artisans mais de retirer les voitures particulières occupées par un autosoliste.

À noter que l'abaissement de la vitesse à 50 km/h sur le périphérique représente 6 minutes de plus sur les transports, ce qui n'est pas grand-chose. Cela oblige peut-être à se lever 6 minutes plus tôt mais cela s'accompagne d'autres avantages.

Waleed Mouhali, un élu écologiste de la Garenne-Colombes, docteur en sciences, est spécialiste de la mécanique des fluides. Il a fait une étude sur « l'effet accordéon » dans les embouteillages, sur laquelle il est souvent interviewé, où il démontre que réduire la vitesse permet de rouler plus vite. Pour rappel, la vitesse moyenne sur le périphérique est de 36 km/h. De fait, M. Aarsse aimerait pouvoir rouler à 50 km/h le jour et observer cette même vitesse la nuit pour personnes habitant près du périphérique.

De manière générale, l'idée n'est pas tant de réduire cette vitesse à 50 km/h sur le périphérique que de proposer un accompagnement au changement, de lancer une réflexion dans la société sur la place de la voiture, de la même façon que dans le centre-ville de Paris de plus en plus de zones sont piétonnes. L'accompagnement au changement marche même pour un écologiste comme M. Aarsse. Il n'est pas tout jeune, il a ses petites habitudes d'ancien et possède une moto car c'est effectivement ce qu'il y a de plus rapide pour aller à des rendez-vous au nord de Paris, etc. Depuis les Jeux Olympiques qui ont bloqué le centre de Paris il s'est rendu compte qu'il perdait plus de temps car il ne pouvait plus passer à moto. Il a donc pris son vélo électrique et s'est aventuré au-delà du périmètre où il roulait habituellement, autour de Malakoff, jusqu'au nord de Paris, et il a constaté que c'était finalement beaucoup plus rapide. Il a ainsi calculé que pour ce même trajet il mettait 50 minutes à 1 heure en voiture, 30 à 40 minutes en moto et 20 minutes à vélo. De fait, par souci d'efficacité il prend

désormais son vélo, ce qui lui permet par ailleurs de faire un peu d'exercice.

L'accompagnement au changement, c'est cela, car la société a besoin d'évoluer. Une réflexion devrait aussi s'engager sur les pratiques des artisans qui sont installés aujourd'hui dans des zones industrielles assez éloignées et non plus dans leurs petites boutiques en centre-ville qui ont fermé. L'accompagnement au changement permettra peut-être, dans les locaux commerciaux en urbanisme transitoire par exemple, de favoriser l'installation d'un plombier qui circulera à vélo-cargo pour servir les habitants de Malakoff. Ces derniers se réjouiront alors d'avoir affaire à un plombier à côté de chez eux au lieu d'appeler un numéro vert et de tomber sur un inconnu qui viendra d'on ne sait où et qui les arnaquera sur leur chauffe-eau en panne. Il faudrait donc prôner un changement de société avec un retour au cœur des villes, remettre de l'humain au centre des villes.

M. Toueilles pense que la majorité est là encore déconnectée de la réalité. 50 % des utilisateurs du périphérique sont des employés et des ouvriers qui doivent obligatoirement prendre leur véhicule pour aller sur des chantiers. On ne transporte pas en effet d'échelle à vélo. Il a été dit que ce vœu ne visait pas à interdire la voiture mais c'est pourtant l'objectif de l'ensemble des décisions prises depuis un moment. Passer le périphérique à 50 km/h, faire une voie de covoiturage, on a vu ce que cela donnait lors des JO. Les employés, les ouvriers qui ont dû pendant cette période prendre le périphérique se sont retrouvés dans des bouchons avec 30 ou 40 minutes de temps de trajet en plus. M. Toueilles ne parle pas ici de moyenne mais de ce qu'il s'est produit en temps réel, il n'est pas, lui, déconnecté de la réalité. Il a entendu « Heureusement qu'Anne Hidalgo est là » ; il aura tout entendu...

M. Toueilles répètera ce qu'il a dit tout à l'heure ; la transition écologique est nécessaire, mais si l'on met de l'injustice sociale dedans, cela ne marchera pas. C'est ce qu'il s'est passé au moment des Gilets Jaunes – où peu ici étaient. Il faut savoir que les révoltes et les révolutions partent de ça. Les injustices sociales dans ce sens-là, ce n'est pas bon, surtout quand on voit les chiffres : la moitié des personnes qui utilisent le périphérique sont des employés et des ouvriers. Pourquoi la majorité ne répond-elle pas sur le fond ? Le Japon et la Norvège ont fait des couvertures en utilisant des techniques qui fonctionnent. On pourrait de plus végétaliser au-dessus du périphérique, comme cela a été fait à Porte-de-Vanves. Le problème est que cela coûte très cher mais plutôt que d'aller vraiment lutter contre l'État, contre le capitalisme en place aujourd'hui, on préfère mettre en place des petites mesurette qui vont impacter les plus pauvres comme avec la ZFE. On verra ce qu'il se passera dans trois ans et demi, quand on aura interdit tous les véhicules sauf les voitures électriques qui coûtent très cher et qui ne peuvent pas être rechargées partout – ou, si tel sera le cas un jour, qui obligeront à ouvrir des centrales nucléaires –, sauf les Crit'Air 1 qui coûtent également très cher et les Crit'Air 2 essence. M. Toueilles attend de voir comment cela va se passer et de voir si la majorité pensera toujours que ses propositions étaient une bonne solution.

Mme la Maire remercie M. Toueilles mais précise que le vœu qui est proposé n'interdit pas les 50 % d'employés de prendre le périphérique (si tant est qu'il s'agit bien de 50 %) ; il s'agit de réduire la vitesse sur le périphérique. M. Toueilles devrait lire tout le vœu : cette mesure est couplée à une demande d'investissement conséquent de la part de l'État, de la Région et de la Métropole dans les transports en commun gratuits. Il faut en effet développer les infrastructures des transports en commun et rendre ceux-là gratuits, cela s'appelle aussi la transition. Les élus de la majorité n'ont pas la même transition que M. Toueilles. Pour couvrir la totalité du périphérique il faudrait des sommes colossales car si cela ne coûtait pas aussi cher il y a bien longtemps qu'il aurait été fait. Il ne faut pas essayer de leurrer les gens, ils savent très bien que cette couverture du périphérique n'est plus à l'ordre du jour. Toutes les estimations financières, toutes les études ont été faites. Mme la Maire incite M. Toueilles à lire le livre de Philippe Gazeau sur la boulevardisation du périphérique et il constatera que c'est impossible.

La majorité municipale se dit qu'il faut plutôt investir dans le développement des transports en commun gratuits pour rapprocher au maximum le domicile du lieu de travail et pour permettre aux gens de ne plus prendre la voiture. Il faut pouvoir se substituer à la voiture à terme. À noter que même s'il y avait suffisamment d'argent pour couvrir tout le périphérique, cela serait aussi long que la mise en place de ces propositions. C'est donc une autre vision des choses ; celle de M. Toueilles est entendable mais elle ne fonctionne pas, sinon elle aurait été mise en place depuis longtemps. Mme la Maire pense qu'il faut tester ces propositions concrètes et qui ont de plus été votées à la Région par la totalité des élus de gauche, de mémoire, y compris par les amis de M. Toueilles de La France insoumise.

Mme la Maire invite par ailleurs M. Bresset à ne pas oublier que « L'utopie, c'est la réalité de demain », pour reprendre une femme chère et fidèle à leur cœur, Louise Michel.

Mme Ibos se réjouit de ce débat car le fait d'entendre tous les arguments a permis de clarifier les choses. Elle a bien pris note des petites corrections qui seront intégrées dans le texte et des propositions de Mme Jannès et de Mme Ghiati. Les arguments ont donc été bien partagés et Mme la Maire a parfaitement résumé la situation.

Mme la Maire prie M. Goldberg de bien vouloir l'excuser car elle l'avait oublié. Elle lui cède donc la parole avant de passer au vote.

M. Goldberg relève simplement de tout ce qu'il a entendu que la révolution partira de la baisse la vitesse, ce qui donne effectivement à réfléchir.

Suite à l'intervention de M. Aarsse il voulait simplement signaler que Waleed Mouhali est déjà venu à Malakoff pour faire deux conférences sur l'intelligence artificielle où il a d'ailleurs clairement exposé les techniques qui permettent d'étudier la question des limitations de vitesse, ce qui était extrêmement intéressant.

Mme la Maire remercie M. Goldberg pour ces précisions et soumet ce vœu aux voix. Elle note deux oppositions et deux abstentions. Le vœu est donc adopté.

Informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

M. Toueilles fait part d'une question sur les décisions 162 et 175 concernant le marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et collecte des horodateurs. Mme la Maire avait dit que cela coûtait cher et qu'il fallait certainement passer par une DSP. M. Toueilles demande donc si la municipalité annule la décision de passer à une délégation de service public sur la privatisation des stationnements payants ou si ce point est toujours en cours de réflexion.

Mme la Maire répond que les deux décisions qui ont été prises relèvent de l'entretien des horodateurs actuels ainsi que de leur remplacement.

M. Toueilles rappelle que Mme la Maire disait que le fait d'entretenir et de remplacer des horodateurs coûtait trop cher et que la Ville allait devoir passer par une délégation de service public, etc., mais que les marchés ne voulaient pas s'arrêter uniquement aux horodateurs. La réflexion sur une délégation de service public est-elle donc annulée ?

Mme la Maire répond que l'entretien des horodateurs coûte toujours aussi cher mais c'est ensuite une question de temporalité. Il s'agit ici d'un marché de 6 mois qui est prolongé et ils verront où ils en seront dans 6 mois ; ils continuent donc de réfléchir à la question. Pour l'instant, aucune décision définitive n'a été prise.

Mme la Maire remercie les membres du conseil municipal et lève la séance.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, listées ci-après :

Numéro	Objet
DEC2024_155	Convention triennale d'objectifs 2024-2026 avec le département des Hauts-de-Seine
DEC2024_156	Marché n°22-18 relatif à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre du projet urbain du quartier Barbusse – Lot 2 -Affermissement de la tranche optionnelle n°1
DEC2024_157	Avenant n°1 -AO 23-07 relatif à la fourniture et la livraison d'enveloppes, papiers, fournitures de bureau, scolaires et pour les activités manuelles -Lot 2 -Papiers standards et spécifiques pour la reprographie et l'impression numérique

DEC2024_158	Réservation de 5 chambres d'hôtel pour les artistes du Grand Bal Pop
DEC2024_159	Appel d'offres n°24-07 relatif à la réalisation de vérifications réglementaires dans les bâtiments communaux
DEC2024_160	Marché à procédure adaptée n°23-12 relatif aux travaux de rénovation des façades et des abords du marché couvert – Déclaration sans suite
DEC2024_161	Attribution du MAPA 24-10 relatif à un diagnostic des risques et des contrats d'assurance en cours, assistance à la passation et au suivi de l'exécution des marchés d'assurance de la Commune de Malakoff et du CCAS
DEC2024_162	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et collecte des horodateurs de la ville de Malakoff, à la société INDIGO PARK
DEC2024_163	Convention partenariale « accès au droit » entre la ville de Malakoff et CIDFF
DEC2024_164	Modification n°1 au marché n°21-17 relatif aux travaux d'aménagement des abords des écoles maternelles et élémentaires Paulette NARDAL à Malakoff -lot 2 plantations
DEC2024_165	Modification n°1 au marché n°21-17 relatif aux travaux d'aménagement des abords des écoles maternelles et élémentaires Paulette NARDAL à Malakoff-lot 1 VRD
DEC2024_166	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle SOCIAL DANCE
DEC2024_167	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle JOHNNIE CARWASH
DEC2024_168	Marché à procédure adaptée n°24-09 relatif à la réalisation de deux études urbaines pour la requalification de l'îlot sud du secteur Péri-Brossolette à Malakoff et du secteur Gare à Malakoff
DEC2024_169	Contrat d'exposition Corentin Darré
DEC2024_170	Contrat d'exposition Morgane Baffier
DEC2024_171	Contrat de résidence de jour avec le collectif Shed publishing
DEC2024_172	Marché de travaux de Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) à la crèche Keller
DEC2024_173	Maintenance des systèmes de désenfumage mécanique et naturel de 5 sites de la ville de Malakoff
DEC2024_174	Renouvellement du bail commercial avec Monsieur CHEN Lijiu et Madame CHEN Huanyan pour les locaux sis 2 rue Victor Hugo
DEC2024_175	Avenant n°1 - Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et collecte des horodateurs de la ville de Malakoff, à la société INDIGO PARK

DEC2024_176	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de « l'aide aux maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé et cabinets de groupe » pour le renouvellement de l'appareil de radiographie panoramique dentaire du Centre Municipal de Santé Maurice Ténine
DEC2024_177	Demande de subvention auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine au titre de l'appel à projet 2024 « Action dents »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03
Le secrétaire de séance, M. Gutierrez

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE